

Décembre 2011

Veille

Technologique



Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

Secteur:

**Chimie Plastique
et Caoutchouc**

Une mousse prometteuse pour les fabricants de cosmétiques et de détergents

En raison de leur texture particulière et des molécules «tensioactives» qui les constituent, les mousses ont souvent des vertus détergentes. Rappelons que les molécules dites «tensioactives» présentent la particularité de se placer spontanément entre l'eau et l'air, ce qui permet de stabiliser des films d'eau très fins autour des bulles d'air de la mousse, selon une architecture spécifique. Des chercheurs de l'INRA, du CEA et du CNRS ont étudié l'une de ces molécules tensioactives, l'acide gras 12-hydroxy stéarique, issue de l'huile de ricin. Pour parvenir à disperser cette molécule, initialement insoluble dans l'eau, ces chercheurs lui ont ajouté un sel, et ont ensuite démontré ses propriétés très avantageuses qui, même en faible quantité, produit une mousse abondante et, surtout, stable pendant plus de 6 mois, contrairement aux tensioactifs classiques qui ne stabilisent les mousses que quelques heures. Utilisant la microscopie et la diffusion de neutrons, les chercheurs ont pu observer et expliquer ce phénomène. Ainsi, ils ont montré que dans une gamme de températures moyenne entre 20 et 60° C, l'acide gras 12-hydroxy stéarique, mélangé avec le «bon» sel se disperse dans l'eau sous la forme de tubes de quelques microns. Ces derniers forment alors une structure parfaitement stable et rigide dans les films d'eau très minces placés entre les bulles d'air, ce qui explique la tenue de la mousse. Mais au-delà de 60° C, ces tubes fusionnent sous la forme d'assemblages sphériques mille fois plus petits (soit quelques nanomètres), que

les chercheurs appellent des «micelles». La mousse s'effondre alors, la structure rigide disparaissant. Les chercheurs ont montré que cette transition d'un assemblage de tubes à un assemblage de micelles est «réversible». Ainsi si l'on augmente la température d'une mousse, son volume va diminuer dès la formation de micelles, et si on la baisse à nouveau la température entre 20 et 60° C, les tubes se reforment et la mousse se stabilise une nouvelle fois. Cela dit, pour retrouver le volume de mousse initial, il faudrait néanmoins réinjecter de l'air. Les résultats de ces travaux, qui viennent d'être publiés dans la revue *Angewandte Chemie* du 29 août, constituent une première. C'est en effet la première fois qu'une mousse aussi stable est obtenue à partir d'une molécule tensioactive aussi simple et d'origine naturelle. Cela ouvre des perspectives d'autant plus intéressantes que les mousses sont amplement utilisées dans l'industrie. Par exemple, les industriels pourraient ainsi produire des détergents ou des shampoings dont il serait possible de contrôler la quantité de mousse par simple effet de la température, facilitant ainsi son évacuation. Dans le secteur des cosmétiques, certains produits nécessitent de nombreux éléments chimiques afin d'obtenir une mousse stable. Or l'utilisation de l'acide gras 12-hydroxy stéarique permettrait alors de limiter la quantité d'éléments synthétiques tout en conservant les propriétés «moussantes» plus longtemps. <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/67558.htm>

Une huile de décoffrage non-toxique, biodégradable et made in Compiègne

2/3 d'eau, 1/3 d'huile de colza et un zeste de matière organique, le tout mélangé habilement jusqu'à l'obtention d'

une émulsion: voilà la recette du produit de démoulage élaboré pendant plus de deux ans par un petit laboratoire de Compiègne.



«Nous sommes les seuls - dans le domaine des produits de démoulage de

bétons - à disposer d'une fiche de déclaration environnementale (FDE) rédigée par le CSTB». Collaborateur chez Mexel, laboratoire compiégnois spécialiste de l'émulsion, Bernard Feugas est fier de la FDE que le CSTB lui a remis en juillet dernier. Pour l'obtenir, il aura dû patienter plus d'un an et demi. Mais dans le monde de l'industrie chimique, où les grands groupes règnent en maîtres, les 20 salariés de Mexel ont pris l'habitude de rencontrer des blocages et même appris à affronter «les coups de bâton».

Développant initialement des produits de traitement pour les circuits d'eau des centrales thermiques, l'entreprise Mexel a, petit à petit, diversifié sa gamme de produits, toujours autour de l'émulsion. Elle vient de mettre au point une huile de décoffrage qui contrairement aux produits habituellement utilisés ne contient ni alcool, ni éther. Elle est reconnue comme non - toxique par l'Industrie National de Recherche et de Sécurité et biodégradable par l'entreprise de certification SGS. Ses caractéristiques font dire à Bernard Feugas que son huile peut être «utilisée en toutes circonstances, en particulier en des lieux confinés comme les tunnels».

Fabriqué en France, le démoulant « Aquamexoil » vient d'être sélectionné par le gouvernement Honk-kongais pour la réalisation des coffrages du chantier, cvvvvvvvvvvvv onfié à Bouygues, de réhabilitation de l'ancien aéroport en port de marchandises. Regardant sur les produits utilisés sur son sol, la région administrative spéciale de la

République populaire de Chine a préféré l'huile de Mexel à celle proposée par une multinationale de la chimie.

<http://www.lemoniteur.fr/199-materiaux/articleactualite/859443>

Des huiles végétales à la place du requin



« N o t r e innovation évite de tuer des requins ! » Voilà comment J a c q u e s Margnat a

résumé l'intérêt de la dernière innovation de la société Sophim, dont il est le directeur général, durant la sixième édition du prix Pierre Potier. Cette société, créée en 1988 et située dans les Alpes de Haute-Provence, vient de recevoir ce prix récompensant «l'innovation en chimie en faveur du développement durable», grâce à son produit phare : le squalène. Bien connu dans le secteur de la cosmétique, ce lipide est notamment utilisé dans les crèmes hydratantes. Et provient le plus souvent de deux sources: l'huile d'olive et... le foie de requin. Les équipes de Sophim ont mis un point un procédé permettant d'obtenir ce même squalène à partir de coproduits du raffinage de tous les types d'huiles végétales (soja, tournesol...), où il se trouve en infime concentration. Ouvrant ainsi la voie à une nouvelle source d'approvisionnement plus durable.

Source : *L'Usine Nouvelle* N°3248-3249 du 13 Juillet au 24 Août 2011

Les nouveaux concepts packaging

Le salon de l'emballage de Paris en novembre 2010 et le CFIA de Rennes en mars 2011 ont été l'occasion pour cgl pack de présenter de nouveaux concepts packaging. cgl pack innove en permanence pour ses clients et

propose des concepts dans la tendance du marché qui limitent l'impact sur l'environnement.

OPTIMUM CUP : Packaging présenté aux Trophées de l'Innovation du CFIA 2011 à Rennes



Un concept associant carton et plastique pour une mise en valeur optimale de

produits alimentaires chauds ou froids.

Avantage du packaging :

- Parfait maintien du fourreau carton autour du packaging (sans point de colle) en raison de la conception technique de la barquette thermoformée,
- Simplicité de mise en oeuvre,
- Emballage éco-conçu : matière réduite à son minimum car la rigidité est assurée par le carton,
- Recyclage facile : séparation instantanée du carton et du plastique car il n'existe aucun point de colle entre les deux.

Une gamme standard en PP vient d'être lancée chez cgl pack.

DAILY BOX



Le concept des pasta Box est désormais célèbre et répandu sur les marchés de la consommation

nomade mais les cup plastique à l'intérieur des fourreaux carton sont généralement injectées. cgl pack a mis au point une cup thermoformée particulièrement écoconçue puisqu'elle permet d'économiser 20 % de matière.

PRESS N' SHAKE : Pressez, secouez : c'est prêt !



Un concept packaging innovant et pratique pour la salade en consommation

nomade/snacking :

Avantage principal du packaging :

- Praticité pour le consommateur

Principe de fonctionnement :

- La sauce est placée à l'intérieur de l'emballage et le consommateur n'a pas besoin d'ouvrir le pack pour répartir sa sauce dans la salade : il faut retirer le fourreau carton et effectuer une pression avec les doigts pour libérer la sauce dans la salade (emballage fermé) ; il suffit ensuite de secouez, mélanger et le produit est prêt à être consommé.
- Fourchette incluse sous le fourreau carton.

CELLULOSE : Une exclusivité cgl pack



Avantage du packaging:

- Packaging à faible impact environnemental :

utilisation d'une matière d'origine végétale non vivrière : la cellulose,

- Operculable ,
- Possibilité de film barrière pour allongement de la DLC,
- Possibilité de personnalisation par gravure dans le fond de la barquette.

<http://www.cglpack.com/www-fr/documents/permanent/newsletter-mars-2011.pdf>

Algae Stream optimise la production de micro-algues

Après avoir travaillé plus de vingt ans dans l'informatique, Dominique Delobel a tout quitté pour se lancer dans la culture des micro-algues. « Dans le Sud tunisien,

ma technologie Algae Tunnel permet d'obtenir un rendement de 40 g/m²/j sur une bonne partie de l'année avec très peu d'eau », affirme-t-il. L'ingénieur était parti d'un système de culture artisanal, comparable aux serres de cultures hors sol des producteurs de tomates, qu'il a réussi à transformer en un outil de production industriel protégé par brevet dans plus de 40 pays depuis 2009. Pour le commercialiser et mettre sur le marché mondial des fermes de culture de micro-algues à grande échelle [chlorelle, spiruline, dunaliella salina, etc.], Dominique Delobel crée début 2010 à Paris une société d'ingénierie, Algae Stream, qui reçoit d'Oséo le statut de Jeune entreprise innovante. « Après avoir installé à Djerba le premier pilote industriel à l'été 2011, nous déployerons chez les clients des unités de deux hectares minimum au prix d'une serre de culture hors sol », annonce le PDG. Dans ce projet, Dominique Delobel n'avance pas seul. Il a fondé Algae Stream avec quatre cofondateurs, dont Solabios SA. Et il a déjà réalisé deux levées de fonds en 2010 avec CPC Invest pour un total de 850 000 euros. « Notre objectif est d'atteindre deux millions d'euros de fonds propres à la fin juin 2011, avec l'intervention probable d'un industriel du secteur. Notre système fait en effet chuter les coûts de production de plus de 12 euros à environ trois euros par kilo de micro-algues déshydratées », estime Dominique Delobel. Adhérente du pôle Trimatec, la société a installé ses bureaux [trois salariés] à Marseille et son centre technique [quatre salariés] dans le Sud tunisien. D'ici un an, le chiffre d'affaires pourrait déjà s'élever à trois ou quatre millions d'euros.

L'INNOVATION : L'Algae Tunnel est un « open pond fermé », sous la forme de deux longs tunnels plats en plastique couverts par une bâche de serre, qui court sur 250 mètres aller et 250 mètres retour et de

moins d'un mètre de hauteur. Il ne nécessite que 10 cm d'eau sur un terrain plat. Ce système est adapté aux algues d'eaux chaudes ou froides.

Source : *L'Usine Nouvelle* N°3245 du 25 Juin 2011

L'éco-emballage pour la peinture en libre-service



Après l'eau, le lait, la lessive... c'est au tour de la peinture d'être séduite par le distributeur automatique. L'initiative en revient à Ripolin qui permet désormais grâce à l'éco-distributeur d'acheter la juste dose de peinture. Un concept encore inédit sur ce marché, en droite ligne avec la volonté d'innovation de la marque, notamment en matière de développement durable, explique Christophe Duvette, directeur marketing. Comment ça marche ? Le consommateur prend un sachet doypack qui est proposé par le distributeur. Deux formats sont disponibles : 1L et 3L qui permettent de peindre respectivement de 1 à 30 m². Réutilisables, ces emballages sont en outre plus écologiques puisqu'ils utilisent 70% de matière plastique en moins que les contenants habituels, assure Ripolin. Les sachets (structure duplex) qui ont aussi une poignée ont une épaisseur de 192 microns, sont hermétiques et présentent une bonne résistance à la déchirure, indique Ripolin.



Le consommateur choisit sur l'écran tactile de l'appareil la quantité de peinture souhaitée, l'écran indique aussi la fin du cycle de remplissage. Le distributeur, via une buse qui descend dans le goulot du sachet, remplit automatiquement le sachet. Pendant

l'opération, le sachet est maintenu par une bague de serrage avec fermeture via locquet. Une fois rempli, le consommateur prend le sachet et le ferme avec un bouchon. Le système a été conçu de telle façon que le consommateur ne peut pas récupérer son emballage s'il n'a pas remis le bouchon (il y a un verrou de protection). Une fois le sachet rempli et bouché, il appuie sur l'écran pour imprimer le ticket «gencod» pour le passage en caisse. Ce mode de distribution a demandé un an de développement avec le partenaire Eco2disrtrib et des premiers tests sont concluants, précise Laure Nectoux, chef de marque. Les études consommateurs démontrent un réel intérêt pour cette innovation, dit-elle. 74% des personnes interrogées se disent prêtes à tenter l'expérience (Etude IPSOS, quantifi Avril 2010). En test depuis la semaine dernière dans le magasin Kbane à Lille, une enseigne spécialiste des solutions habitat durable, l'éco-distributeur propose une peinture multi-supports, monocouche blanc mat à 90% d'origine naturelle.



Rappelons qu'en janvier dernier, Ripolin a lancé une nouvelle gamme verte, Les Naturelles proposée dans un conditionnement inédit dans ce secteur et présenté par la marque comme «ultra-pratique». Ripolin avance de nombreux arguments en sa faveur. «Grâce au bec verseur, c'est désormais facile de transvaser la juste quantité de peinture. Le sachet est aussi plus facile à ouvrir que les pots. Aussi terminé la peinture sèche gaspillée au fond du pot : le bouchon à vis permet une ouverture/fermeture facile et une conservation optimale de la peinture. La peinture est protégée et peut être utilisée jusqu'à la dernière goutte. Comparé à un bac plastique standard». Le sachet prend

moins de place à transporter et à stocker, ajoute Ripolin. Gageons que Ripolin va poursuivre sa démarche écologique en proposant dans le futur des sachets en plastique d'origine végétale.

<http://www.emballagedigest.fr/blog.php?2011/09/21/13050>

**Veille
Economique**

Le pissenlit, nouvel avenir du caoutchouc ?



Des chercheurs allemands travaillent à la fabrication de pissenlits génétiquement modifiés, capables de produire du caoutchouc en grande quantité. Objectif: trouver une alternative à l'arbre à caoutchouc, menacé par un champignon.

Pour certains chercheurs, le Taraxacum kok-saghyz est devenu une obsession. Cette plante, plus connue sous le nom de pissenlit russe, est en effet l'alternative la plus sérieuse à l'Hevea brasiliensis, l'arbre à caoutchouc, aujourd'hui menacé par la propagation d'un champignon qui a déjà infecté de nombreuses plantations en Amérique du Sud et en Asie. Des chercheurs allemands de l'Institut Fraunhofer de biologie moléculaire et d'écologie appliquée (IME) d'Aix la Chapelle travaillent actuellement à la fabrication d'un pissenlit russe génétiquement modifié capable de produire entre 150 et 400 kilos de latex par hectare et par période de végétation.

Le chiffre paraît faible mais pour les chercheurs, il rime avec prouesse scientifique. L'IME est parvenu à identifier et à désactiver l'enzyme responsable de la coagulation rapide du caoutchouc de

pissenlit, une propriété qui jusqu'ici interdit une production à grande échelle. Ironie de l'histoire, c'est en Allemagne que les recherches les plus poussées sur le sujet avaient été effectuées puis stoppées, faute de solution au problème. A cette époque, les Allemands importaient ces racines de Russie et les plantaient dans les camps de concentrations d'Auschwitz où les détenus les entretenaient. L'enjeu était déjà de trouver une alternative au caoutchouc pour le matériel de l'armée. Près de 70 ans plus tard, les plantes génétiquement modifiées obtenues sont capables de fabriquer quatre à cinq fois plus de caoutchouc qu'avec des pissenlits russes classiques. «L'avantage du pissenlit est qu'il se cultive sur de grandes surfaces. C'est une plante annuelle, qui peut se ramasser toute l'année», explique Serge Palu, chercheur spécialiste au Cirad. De là à envisager une production à échelle industrielle ? «Pour cela, il faudra encore attendre l'horizon 2020», tempère le chercheur. «Il faut encore trouver la variété qui ne coagule pas et qui produit beaucoup. Mais surtout, il faut trouver le procédé d'extraction économiquement rentable».

Enveloppe de 8 millions d'euros

C'est sur ce dernier point que les recherches butent. Comme pour la guayule, une plante qui pousse à l'état sauvage dans le désert du Nord du Mexique, le latex ne coule pas par incision de l'écorce, mais est emprisonné dans les cellules de la plante. Un broyage mécanique réduit considérablement les rendements. Dans les années 40, les chercheurs russes et américains s'étaient heurtés au même problème. Avec l'appui financier de géant des pneumatiques comme Bridgestone/Firestone, l'Emergency Rubber Project aux Etats-Unis - un programme réunissant plus de 1000 scientifiques, lancé par

les autorités - était parvenu à fournir 2500 à 3000 tonnes de caoutchouc de guayule par an. Mais le pétrole et l'essor du caoutchouc synthétique mettront fin à ces efforts de recherches alternatives. Aujourd'hui, Bruxelles fait tout pour les remettre au goût du jour. Un programme européen baptisé EU Pearls a été lancé en 2008. Doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros sur quatre ans, il vise à appuyer les efforts de recherche de 11 partenaires provenant de Hollande, d'Espagne, d'Allemagne, de France, de la République Tchèque, ainsi que de la Suisse.

A mi-parcours, les premiers résultats sont encourageants. En plus de la découverte sur le pissenlit, les chercheurs sont parvenus après 21 mois de travaux à obtenir des guayules avec des rendements de 900 kg par hectare et par an. C'est certes moins que les 1500 kg des plantations d'hévéa mais les scientifiques sont optimistes.

Urgence

Pour l'Union européenne, il y a urgence. Le caoutchouc, élément de base pour plus de 40.000 produits de la vie quotidienne, est sous pression. Depuis le 1er janvier, les cours ont bondi de 160% à Tokyo, le marché de référence, passant de 186 yens le kilo (1,65 euro) en juillet 2009 à 417,10 yens en juillet 2010 (3,72 euros). Même mouvement haussier sur le marché de Singapour où les prix ont grimpé de 76,89%, passant de 1,98 dollar à 3,18 dollars en un an.

«Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a un enjeu de santé publique très important qui peut être coûteux à terme», ajoute Serge Palu. Depuis l'apparition du Sida dans les années 80, l'explosion du marché du gant et des préservatifs en latex s'est accompagnée d'une augmentation des réactions allergiques à cette matière. «L'avantage majeur du latex de guayule

par rapport à l'hévéa réside dans sa plus faible teneur en protéines, dix fois moindre pour le guayule», s'enthousiasme le Cirad. Dans une note, publiée en novembre dernier, le chercheur du centre appelait à «saisir au vol la balle en caoutchouc de guayule ou de Taraxacum kok saghyz comme une chance supplémentaire de dégager l'humanité de sa dépendance du pétrole» et «pallier l'augmentation de l'allergie dans le domaine médical».

<http://www.lefigaro.fr/matieres-premieres/2010/07/30/04012-20100730ARTFIG00654>

La demande de gaz devrait s'envoler

La consommation d'énergie à l'échelle mondiale devrait croître de 53% d'ici à 2035, selon les prévisions de l'Agence américaine d'information sur l'énergie. L'importance du pétrole va diminuer au profit du gaz et des énergies vertes.

Al'heure où l'énergie nucléaire est remise en cause après la catastrophe de Fukushima, le gaz naturel a lui le vent en poupe. Dans son étude prospective annuelle, l'agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) estime en effet que cette source d'énergie ainsi que les énergies vertes devraient connaître un engouement tout particulier dans un monde de plus en plus énergivore. Le bureau d'étude table en effet sur une croissance de 53% des besoins en énergie d'ici 2035, en raison principalement des hausses de la demande en Inde et en Chine. Dans un tel contexte, les énergies renouvelables devraient se tailler la part du lion. Alors qu'elles ne fournissent aujourd'hui que 2,8% des besoins en énergie, leur part de marché devrait passer à 15% en 2035, selon les prévisions de l'EIA. Par ailleurs, la hausse de l'offre de gaz, principalement du gaz «non conventionnel», devrait soutenir la demande pour cette source d'énergie.

La hausse de consommation devrait atteindre 52% soit 169.000 milliards de pieds de cubes par an en 2035 contre 111.000 milliards en 2008. «Le gaz naturel continue à être le combustible privilégié de beaucoup de régions du monde en raison de ses faibles émissions de CO2 par rapport à celles émises par le charbon et le pétrole et de son prix attractif. Le gaz est intéressant aussi parce qu'il est apte à fournir de l'énergie aux usines de nouvelle génération», souligne l'agence d'information. Ainsi, fort de ces avantages, le gaz naturel devrait



représenter 23% du mix énergétique mondial d'ici à 2035, selon l'EIA.

Stabilité de la consommation de charbon

Parallèlement, la part de marché du pétrole devrait baisser. Les énergies fossiles continueront toutefois à fournir près de 80% des besoins en énergie à l'horizon 2035, souligne le spécialiste. Le pétrole restera même la première source d'énergie d'ici 2035 mais sa part de marché devrait diminuer de 34% à 28% d'ici 2035 «en raison de prix durablement élevés qui incitent les consommateurs à utiliser d'autres énergies tels que les biocarburants». Quant au charbon, il devrait également voir sa part de marché rester stable d'ici 2035 autour de 29%. La consommation de cette source d'énergie devrait surtout croître dans les pays hors de l'OCDE.

<http://www.lefigaro.fr/matieres-premieres/2011/09/20/04012-20110920ARTFIG00352>

Réglementation

Directive 2011/72/UE du Parlement européen et du Conseil du 14/09/2011 modifiant la directive 2000/25/CE en ce qui concerne les dispositions pour les tracteurs mis sur le marché dans le cadre du mécanisme de flexibilité

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:247:0054:0058:FR:PDF>

2011/540/UE Décision de la Commission du 18/08/2011 modifiant la décision 2007/589/CE en vue d'ajouter des lignes directrices pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre concernant des activités et des gaz supplémentaires [notifiées sous le numéro C(2011) 5861]

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:244:0001:0034:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 896/2011 de la Commission du 02/09/2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:231:0007:0008:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 884/2011 de la Commission du 22/08/2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:229:0001:0002:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 874/2011 de la Commission du 31/08/2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:227:0007:0008:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 873/2011 de la Commission du 27/07/2011 relatif

au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:227:0005:0006:FR:PDF>

Règlement (UE) no 836/2011 de la Commission du 19/08/2011 modifiant le règlement (CE) no 333/2007 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en plomb, en cadmium, en mercure, en étain inorganique, en 3-MCPD et en benzo(a) pyrène dans les denrées alimentaires

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:215:0009:0016:FR:PDF>

Règlement (UE) no 835/2011 de la Commission du 19/08/2011 modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les denrées alimentaires

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:215:0004:0008:FR:PDF>

Règlement (UE) no 812/2011 de la Commission du 10/08/2011 modifiant l'annexe III du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de diméthomorphe, de fluopicolide, de mandipropamide, de metrafenone, de nicotine et de spirotetramat présents dans ou sur certains produits

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:208:0001:0022:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 798/2011 de la Commission du 09/08/2011 portant approbation de la substance active «oxyfluorène» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement

d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission ainsi que l'annexe de la décision 2008/934/CE de la Commission <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:205:0009:0014:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 797/2011 de la Commission du 09/08/2011 portant approbation de la substance active «spiroxamine» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:205:0003:0008:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 788/2011 de la Commission du 05/08/2011 approuvant la substance active fluazifop-P, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission ainsi que la décision 2008/934/CE de la Commission <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:203:0021:0025:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 787/2011 de la Commission du 05/08/2011 portant approbation de la substance active acide 1-naphthylacétique conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission et la décision 2008/941/CE de la Commission <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:203:0016:0020:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 786/2011 de la Commission du 05/08/2011 approuvant la substance active «1-naphthylacétamide» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission ainsi que l'annexe de la décision 2008/941/CE de la Commission <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:203:0011:0015:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 740/2011 de la Commission du 27/07/2011 approuvant la substance active bispyribac, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:196:0006:0010:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 736/2011 de la Commission du 26/07/2011 approuvant la substance active fluoxypyryl, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:195:0037:0041:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 706/2011 de la Commission du 20/07/2011 approuvant la substance active profoxydime, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits

phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0050:0053:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 705/2011 de la Commission du 20/07/2011 portant approbation de la substance active imazalil, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0043:0049:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 704/2011 de la Commission du 20/07/2011 portant approbation de la substance active azimsulfuron, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0038:0042:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 702/2011 de la Commission du 20/07/2011 portant approbation de la substance active prohexadione, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:190:0028:0032:FR:PDF>

Règlement (UE) no 664/2011 de la

Commission du 11/07/2011 modifiant le règlement (CE) no 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets afin d'ajouter certains mélanges de déchets à l'annexe III A

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:182:0002:0004:FR:PDF>

Règlement (UE) no 661/2011 de la Commission du 08/07/2011 modifiant le règlement (CE) no 1418/2007 concernant l'exportation de certains déchets destinés à être valorisés vers certains pays n'appartenant pas à l'OCDE
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:181:0022:0024:FR:PDF>

Secteur:

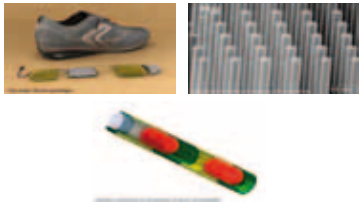
Cuir & Chaussures

Marcher pour charger son mobile, le nouveau pari des chercheurs



Tom Krupenkin et J. Ashley Taylor, chercheurs de l'université du Wisconsin et fondateurs de la société nommé InStep Nano Power sont en passe de transformer une activité aussi anodine que la marche en générateur d'énergie renouvelable. Concrètement, ils ont réalisé une paire de semelles équipée de capteurs, capable d'exploiter l'énergie mécanique générée à chaque pas. Des essais ont été réalisés avec des résultats encourageants. À long terme, ils pensent que deux heures seront suffisantes pour recharger complètement un smartphone en produisant l'équivalent de 20 Watts. Les projets qui visent à redonner du jus aux appareils portables grâce aux sources

d'énergie renouvelables sont nombreux. Les chargeurs pourraient bien disparaître de la circulation dans quelques années, mais pour l'heure ces technologies en sont encore à leurs premiers... pas.



<http://www.tomsguide.fr/actualite/telephone-batterie-recherche,1105.html>

Appareil et procédé de fabrication d'article en cuir à motif multicolore ou à motifs multiples multicolores/Brevet MONDE WO 2011-068290, délivré le 30 juin 2011/Par S.J. Han (Corée du Sud)



L'invention concerne un appareil et un procédé de fabrication d'un article en cuir à motif multicolore.

L'appareil comprend plus particulièrement une pluralité de supports de travail disposés sur un transporteur, ainsi que des chambres de pulvérisation et des chambres de séchage disposées de façon alternée dans un agencement séquentiel sur la trajectoire de déplacement du transporteur. Une plaque de formation de motif est mise en contact avec un article en cuir, puis une composition est déposée sur ledit article par une technique telle que la pulvérisation. L'article en cuir est ensuite séché, ce qui permet d'obtenir au moins une couleur et un motif.

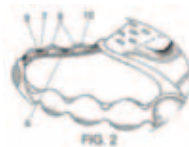


Élément de renfort pour un gant, en particulier pour un gant de gardien de but, muni d'un

tel élément de renfort/Brevet Monde WO 2011-076353, délivré le 30 juin 2011 /Par C. Nix, T. Schwarz (Puma Aktiengesellschaft Rudolf Dassler Sport, Allemagne)

L'invention concerne un élément de renfort pour un gant, en particulier pour un gant de gardien de but, réalisé de manière à permettre une flexion dans une première direction et à l'empêcher dans une seconde direction opposée à la première. Il s'agit d'empêcher de manière fiable que les articulations des doigts soient fortement sollicitées lors du dégagement du ballon au poing. L'invention concerne également un gant, en particulier un gant de gardien de but, muni d'un tel élément de renfort.

Chaussure et son procédé de fabrication/Brevet MONDE WO 2011-083187, délivré le 14 juillet 2011/Par S. Martín-Caro Sánchez (Pablosky SL, Espagne)



À partir d'une découpe pour chaussure, dans laquelle est définie une partie extérieure,

et d'une doublure intérieure, l'invention consiste à placer entre ces éléments une pièce en caoutchouc, au niveau de la zone avant de la découpe, qui lui confère des caractéristiques élastiques améliorant l'effet de frappe de la chaussure sur un ballon, par exemple. Cette pièce en caoutchouc définit au moins une chambre, de préférence plusieurs, qui peuvent être ouvertes ou fermées de manière étanche, et qui définissent des protubérances sphériques. Celles-ci, en plus de permettre l'élasticité de la chaussure au niveau de la zone concernée, ont une répercussion positive au niveau de l'aspect esthétique de la chaussure.

Chaussure moulée sans une forme et procédés de fabrication/Brevet MONDE

WO 2011-082275, délivré le 7 juillet 2011/Par A. Hardy, M. McMillan, B. Krezel, M. Thompson (Li Ning Sports USA, Inc., États-Unis)



Conformément à certains modes de réalisation, la présente invention porte sur un module pour chaussure, en particulier des chaussures d'athlétisme, du type chaussures de course ou espadrilles, comprenant une enveloppe tridimensionnelle profilée qui couvre au moins une zone latérale ou médiale d'avant-pied, de mi-pied ou d'arrière-pied. L'enveloppe comporte une pluralité de sous-zones, chaque sous-zone formée ayant différentes caractéristiques de propriétés structurales, fonctionnelles ou matérielles. Le module est formé en un simple procédé de formage qui, de manière générale, crée et définit les sous-zones. Dans certains modes de réalisation, les modules et autres parties sont configurés de façon à pouvoir être assemblés sans couture.

Source : CTC Entreprise N° 7 Septembre 2011

Des chaussures mécatroniques pour la réhabilitation des séniors

Le projet européen SMILING (Self Mobility Improvement in the eLderly by counteractING falls, FP7 ICT & Ageing - GA No. 215493) a pour but de développer des programmes de rééducation novateurs pour les personnes âgées touchées par des troubles de l'équilibre et de la marche. Ce projet multidisciplinaire a impliqué un consortium formé de 11 institutions et entreprises de 5 pays européens (Italie, Suisse, Royaume-Uni, Pays-Bas, Slovaquie).

Dans le cadre de ce programme, 4 prototypes de chaussures de rééducation motorisées ont été produits à l'Université de Strathclyde (STRATH) [2]

et testés cliniquement sur un échantillon de 82 personnes âgées venant de 4 pays différents. Le système développé permet d'améliorer le marche et l'équilibre par entraînement, et de prévenir les chutes.



Le système de réhabilitation comprend quatre sous-systèmes : ensemble mécanique, fixée à la chaussure (la « chaussure SMILING ») qui change aléatoirement la forme de semelle, la hauteur du talon ou l'inclinaison selon différentes directions afin de solliciter l'utilisateur pendant la marche et le forcer à réagir à de nouvelles configurations de terrain.

les microcapteurs qui mesurent les paramètres biomécaniques permettant l'évaluation et l'évolution précise du rétablissement;

La partie commande en boucle fermée (intégrant circuit de commande, actionneur et capteurs de position) ;

La partie gestion de l'utilisateur pour la personnalisation, le réglage et le contrôle des programmes de réhabilitation : elle centralise et traite les signaux des capteurs, et intègre une interface pour une gestion interactive et proactive de la rééducation ;

l'équipe du professeur Simsik de l'université Technique de Kosice (TUKE) a en particulier participé à la conception de l'ensemble mécanique, réalisé la partie commande, généré les consignes numériques chaotiques d'entrée et participé aux tests utilisateurs finaux.

Au tout début du projet, 2 architectures de la partie mécanique ont été proposées par les équipes de TUKE et de STRATH.

Si la proposition de TUKE, basée sur une roue et vis sans fin, n'a pas été retenue, elle a été néanmoins utilisée par l'équipe pour le développement de la partie commande, souligne le prof Simsik.



La partie commande de la chaussure SMILING développée par TUKE, est un système de microcontrôleur

classique fixé au moteur. Le système complet utilise 4 micromoteurs à courant continu Faulhaber 1542E12SR, associé chacun à une boîte de vitesse, un codeur incrémental IE2-16 et à un jeu de micro switch (capteur de fin de course). Cette définition claire du bloc actionneur/contrôleur (ensemble mécatronique) a permis une approche flexible pour le développement de la partie mécanique précise le professeur Simsik: plusieurs blocs mécaniques ont pu être ainsi utilisés sur le même ensemble mécatronique. L'équipe de Kosice a également développé les algorithmes et les tables numériques d'entrée, recréant des perturbations chaotiques. Les valeurs d'entrée, générées par un attracteur de Lorenz, sont ensuite enregistrées dans la partie commande au début de chaque test, puis délivrées séquentiellement aux moteurs entre chaque pas de pas ; utilisateur, lorsqu'il y a aucune charge appliquée sur la chaussure. Cela donne une chaussure qui s'incline différemment à chaque pas, incitant l'utilisateur à réagir en conséquence.

Enfin l'équipe de TUKE a mené les phases de tests de la chaussure SMILING, en collaboration avec le centre de gériatrie de Kosice. Les données ont pu être recueillies par un système de mesure

gyroscopique embarqué à transmission sans fil développé par EPFL et IMEC NL a été utilisé.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/67643.htm>

Veille Economique

Les dernières tendances de la consommation de chaussures et d'accessoires de mode

SECTION DE CHIFFRE D'AFFAIRES	Mars 2011 (1)	Avril 2011 (1)	Mai 2011 (1)	Juin 2011 (1)
INDUSTRIE MULTIMEDIA	+2,1	+0,8	+0,8	-0,1
CHIFFRE D'AFFAIRES MULTIMEDIA	+2,2	+0,8	+0,8	+1,0
CHIFFRE D'AFFAIRES MULTIMEDIA	0,0	-0,1	-0,5	-
CHIFFRE D'AFFAIRES MULTIMEDIA	-	-	0,0	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES MULTIMEDIA	-	-	0,0	0,0
INDUSTRIE MULTIMEDIA	-	-	+0,8	-
INDUSTRIE MULTIMEDIA	-	-	+19,6	+19,6
INDUSTRIE MULTIMEDIA	+0,0	+0,0	+12,8	+16,5
INDUSTRIE MULTIMEDIA	+0,0	+0,0	+0,0	+0,0

* Statistiques publiées par le Service de la Donnée de l'Institut National de la Statistique (INSEE)

(1) Hors ventes à distance (E-commerce) - Révisions préliminaires

(2) Montants en milliards d'euros, toutes taxes comprises (TTC)

(3) Hors ventes à distance (E-commerce) - Révisions préliminaires

Accessoires de mode : Janvier-Juillet 2011 : + 4,5 %

Les ventes d'accessoires (hors chaussures) ont connu au cours des sept premiers mois de l'année des ventes très dynamiques avec une tendance moyenne de + 4,5 %, principalement grâce aux performances des hypers et supermarchés (+ 12,8 %) et de la vente à distance (+ 16,5 %).

Chaussures : Janvier-Juillet 2011 : + 3,1 %

Les ventes de chaussures ont été soutenues de janvier à juillet 2011, avec une hausse moyenne de 3,1 % en valeur. A noter les très bonnes performances de la vente à distance sur ce segment depuis le début de l'année (+ 19,6 %).

<http://fr.fashionmag.com/articles/article/198973>

Le cuir bio et éthique c'est possible ?

Ah ! Le cuir,... cette peau de bête devenue bête de mode !

Et oui, car avant d'être un sac, un blouson ou des bottes, le cuir c'est avant tout de la peau! Beurk! Et encore je vous passe les détails du dépeçage et autres étapes nécessaires à la réalisation de n'importe quel it bag! Bon, et alors? De la peau ça reste de la peau, c'est naturel quoi!

Certes, mais pour transformer la peau de bête (agneau, vachette...) en pièce à la mode, il faut utiliser plein de produits pas très écolo. Le tannage classique du cuir dans nos sociétés de consommation de masse passe par des procédés extrêmement polluants. L'utilisation de sels de chrome permet aux industriels de réaliser des gains de temps et d'argent sauf que la planète, elle, n'en retire que des pertes ! Ne se fait pas nommer cuir bio qui veut ! Plusieurs exigences sont requises afin que cette peau de bête puisse être certifiée.

Tout d'abord, le tannage, qu'est-ce que c'est que ça ?!

Technique incontournable, elle empêche la putréfaction de la peau. Ce procédé complexe repose sur un savoir-faire ancestral. Pour qu'un cuir puisse être certifié biologique, il faut obligatoirement que le tannage soit végétal, afin de limiter les dégâts écologiques. Le tannage dit végétal est réalisé à partir de matières astringentes exclusivement naturelles. Mis au point par les civilisations égyptiennes et chinoises plusieurs siècles avant notre ère, il peut se réaliser avec différentes matières selon les lieux: la noix de galle, l'écorce de châtaigner, de bouleau, de mimosa, d'acacia... La durée du tannage ne peut être inférieure à deux ans. Le tannage végétal est beaucoup plus long que le tannage chimique aux sels de chrome. Le cuir obtenu par tannage végétal, est

réalisé par des procédés particulièrement respectueux de l'environnement et de la santé. 80% des substances végétales utilisées restent dans le cuir. Les résidus du tannage sont à 100% biodégradables, les tests effectués par des organismes agréés n'indiquent aucune irritation ou réaction allergique.

Le tannage végétal critère incontournable, ok... mais les animaux alors ?

Il est vrai qu'en parlant de cuir bio, on ne peut omettre de s'interroger sur le sort réservé à ces pauvres bêtes dont on prend la peau. Dans le meilleur des cas, les producteurs de cuir bio s'engagent à bien traiter leurs bétails: alimentation, cadre de vie... Toutefois, pour pouvoir parler réellement de cuir bio, il faudrait que l'ensemble des producteurs du secteur s'engagent à nourrir leurs bêtes par une alimentation biologique, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Que dire de plus, sinon que les marques du secteur du cuir bio défendent et utilisent, dans la plupart des cas, les cadres du commerce équitable.

Mais où peut-on trouver ces fameuses peaux de bête biologiques ?

Plusieurs marques se sont lancés sur le marché du cuir éthique et biologique. Incontournable depuis la Préhistoire, il est légitime que le cuir revienne à sa définition d'antan, soit un vêtement naturel dénué de matières polluantes.

Parmi ces-dernières, Veja propose deux modèles de sac en cuir bio. Nommé Projet Numéro 2, ces deux sacs ont été tannés écologiquement, à partir d'extrait d'acacia. En vente dès juillet 2009, ces sacs parviennent à concilier beau et bio, ces photos finiront par vous en convaincre:



Autre créateur qui s'est mis à utiliser du cuir bio: Jérôme Dreyfuss. Le créateur de mode, et

accessoirement mari d'Isabelle Marant, propose des sacs en cuir tannés sans métaux lourds. Labellisé Agricouture, le sac Diego est une création respectueuse de l'environnement. A l'origine de ce label, Jérôme Dreyfuss s'engage respecter la nature et ceci de l'élevage des animaux jusqu'à la finition des sacs. Il s'assure également que soient exclusivement utilisés des teintures végétales pour la réalisation de ses sacs.



Mais le cuir, ce n'est pas que des sacs... c'est aussi des chaussures!

La marque française Moyi Ekolo, que l'on peut retrouver chez Made in ethic, propose toute une collection de chaussures en cuir bio. Les chaussures de cette marque sont conçues en matières écologiques de grande qualité. La semelle est en caoutchouc naturel (lactae hevea), le cuir est tanné à partir d'écorces de bois. L'ensemble des matières premières sont fabriquées et assemblées dans un circuit régional afin de limiter au maximum l'impact des transports sur l'environnement.



Plusieurs marques produisent du cuir de façon éthique.

Toujours dans le domaine des sacs et autres accessoires similaires, Balianse.

Combinaison des mots balance, alliance et anse, cette marque propose des sacs en cuir éthiques. Engagement social et environnemental, Balianse n'en n'oublie pas pour autant l'engagement mode en créant des sacs très tendance.



Encore des sacs mais cette fois-ci en kit, Deux filles en fil est un coup de coeur de Made in ethic!

Installées dans le Maisne

et Loire, cette équipe de choc donne une deuxième chance aux chutes inutilisées et délaissées par l'industrie de la mode. Politique de récupération et production localisée définissent leur engagement environnemental et social. Une philosophie que l'on retrouve dans leur création: sacs et pochettes ont plusieurs fonctions et peuvent être utilisés selon l'humeur du jour en sac, col, mitaines...



Avec Pampa & Pop on entre dans le prêt-à-porter en cuir éthique. Mêlant avec brio inspirations argentines et occidentales modernes, ces deux working girl propose une collection haute en couleurs. Le cuir utilisé provient d'Argentine où il est ensuite travaillé dans le respect des codes du commerce équitable.

Après ce petit tour des marques de cuir bio et éthique, n'oubliez pas non plus le monde des petits artisans qui fabriquent avec amour des accessoires, chaussures et vêtements en cuir de leurs mains expertes !

<http://www.geenkgo.fr/mode-developpement-durable/>



Secteur:

Agro-Alimentaire

Nestlé Brésil lance les premières briques alimentaires avec des bouchons en PE verte

Le développement était attendu. C'est avec Nestlé Brésil qu'il se fait. Avec Tetra Pak et Braskem, la filiale du groupe

suisse lance deux de ses marques de laits UHT, Ninho et Molico dans des Tetra Brik® Aseptic dotés de bouchons en polyéthylène vert, produit avec des dérivés de canne fournis par Braskem.



« C'est une initiative innovante qui donne une valeur ajoutée à nos produits. Notre participation à ce projet est totalement dans

la lignée de la politique mondiale de responsabilité sociale de Nestlé appelée « Création de Valeur Partagée » a déclaré Ivan Zurita, président de Nestlé Brésil. Le concept est basé sur le principe que, pour s'assurer un succès à long terme, il est tout aussi important de générer de la valeur pour les actionnaires que pour les communautés dans lesquelles l'entreprise est présente. De son côté, le président de Tetra Pak Brésil, Paulo Nigro a souligné que « cette opération permet à notre groupe de franchir une étape importante vers notre objectif : créer un emballage 100% renouvelable ». Actuellement, tout le papier utilisé pour la production des emballages carton au Brésil provient de forêts gérées en accord avec les principes de la gestion responsable des forêts, certifiés par le FSC (Forest Stewardship Council).

<http://emballagedigest.fr/blog.php?2011/09/12/13013>

Nutritionx dessale nos plats

Après avoir fait la chasse au sucre et au gras, les industriels de l'agroalimentaire recherchent des solutions pour diminuer la teneur en chlorure de sodium de leurs produits. La société rennaise Nutritionx surfe sur ce créneau porteur. « Des études estiment qu'en Europe, une diminution de 30% de la consommation de sel permettrait d'économiser 20 milliards d'€ de dépenses de santé. Or l'agroalimentaire utilise 80% du sel consommé », explique Jean-Luc

Treillou, PDG de la start-up et ancien cadre de l'industrie pharmaceutique. L'entreprise créée en 2007 distribue KSalt, une gamme d'une quinzaine de mélanges de minéraux [notamment sodium et potassium] et d'arômes, qui peuvent se substituer au chlorure de sodium. « Avec l'industriel, nous procédons à l'analyse de son produit et de son process, puis nous déterminons quels sont les meilleurs produits candidats à la substitution », explique Jean-Luc Treillou. Tout l'enjeu est de préserver les qualités organoleptiques du produit, mais aussi les aspects fonctionnels apportés par le chlorure de sodium dans les recettes, notamment l'aspect du produit, sa texture et sa durée de conservation. « Nous avons d'ores et déjà reformulé près de 80 produits, des croûtons à la soupe en passant par le jambon, les produits de boulangerie ou le saumon fumé », se félicite le PDG. Nutritionx, qui réalise un chiffre d'affaires inférieur au million d'euros et emploie une dizaine de personnes, vient de boucler une levée de fonds de 4 millions d'euros, apportés par son investisseur historique Seventure Partners ainsi que par le fonds Sham.

« Nous allons pouvoir développer la R & D et la commercialisation de nos produits, et éventuellement réaliser des acquisitions de concurrents », explique Jean-Luc Treillou, qui ambitionne déjouer le premier rôle au niveau européen dans cette spécialité.



La société bretonne propose une gamme de produits de reformulation pour remplacer le chlorure de sodium dans l'agroalimentaire. La solution technologique est à base de minéraux et d'arômes. Mais le savoir-faire déjà société repose aussi sur la connaissance de la formulation des produits.

Source : *L'Usine Nouvelle* N°3246 du 30 Juin 2011

Algae Stream optimise la production de micro-algues

Après avoir travaillé plus de vingt ans dans l'informatique, Dominique Delobel a tout quitté pour se lancer dans la culture des micro-algues. « Dans le Sud tunisien, ma technologie Algae Tunnel permet d'obtenir un rendement de 40 g/m²/j sur une bonne partie de l'année avec très peu d'eau », affirme-t-il. L'ingénieur était parti d'un système de culture artisanal, comparable aux serres de cultures hors sol des producteurs de tomates, qu'il a réussi à transformer en un outil de production industriel protégé par brevet dans plus de 40 pays depuis 2009. Pour le commercialiser et mettre sur le marché mondial des fermes de culture de micro-algues à grande échelle [chlorelle, spiruline, dunaliella salina, etc.], Dominique Delobel crée début 2010 à Paris une société d'ingénierie, Algae Stream, qui reçoit d'Oséo le statut de Jeune entreprise innovante. « Après avoir installé à Djerba le premier pilote industriel à l'été 2011, nous déploierons chez les clients des unités de deux hectares minimum au prix d'une serre de culture hors sol », annonce le PDG. Dans ce projet, Dominique Delobel n'avance pas seul. Il a fondé Algae Stream avec quatre cofondateurs, dont Solabios SA. Et il a déjà réalisé deux levées de fonds en 2010 avec CPC Invest pour un total de 850 000 euros. « Notre objectif est d'atteindre deux millions d'euros de fonds propres à la fin juin 2011, avec l'intervention probable d'un industriel du secteur. Notre système fait en effet chuter les coûts de production de plus de 12 euros à environ trois euros par kilo de micro-algues déshydratées », estime Dominique Delobel. Adhérente du pôle Trimatec, la société a installé ses bureaux [trois salariés] à Marseille et son centre technique [quatre salariés] dans le Sud tunisien. D'ici un an, le chiffre d'affaires pourrait déjà s'élever à trois ou

quatre millions d'euros.

L'INNOVATION : L'Algae Tunnel est un « open pond fermé », sous la forme de deux longs tunnels plats en plastique couverts par une bâche de serre, qui court sur 250 mètres aller et 250 mètres retour et de moins d'un mètre de hauteur. Il ne nécessite que 10 cm d'eau sur un terrain plat. Ce système est adapté aux algues d'eaux chaudes ou froides.

Source : L'Usine Nouvelle N°3245 du 25 Juin 2011

VALORISATION DES COPRODUITS & Un Séparateur trois phases pour l'huile de poisson



Flottweg propose le Tricanter pour réaliser, en une seule étape, une séparation et une clarification de l'huile lors du traitement du poisson.

La production de farine et d'huile de poisson nécessite de séparer, de façon efficace, les trois composants de la matière première : la matière sèche constituée des protéines, l'huile et l'eau. La particularité du Tricanter, proposé par Flottweg, est de permettre une séparation des deux phases liquides non miscibles (huile et eau) et de la phase solide en une seule étape. Les premières forment deux couches séparées et sont extraites par deux sorties distinctes pour éviter d'être mélangées.

Une seule étape de séparation

La phase liquide légère est extraite par débordement gravitaire, et la phase liquide lourde est évacuée sous pression par une turbine centrifuge. Cette dernière est réglable, la machine restant en marche. Cette configuration permet d'adapter la hauteur de l'anneau liquide et ainsi

d'ajuster la zone et les performances de séparation liquide-liquide selon les matières traitées et les caractéristiques souhaitées pour les produits finis, le tout sans arrêter le process. Par ailleurs, la motorisation du bol et de la vis est contrôlée par un variateur de fréquence. Le Tricanter permet, notamment, une valorisation des coproduits de poissons en récupérant une huile de haute qualité.

Une diminution des coûts

Il se présente comme une alternative au système conventionnel, comprenant une première séparation par un décanteur deux phases suivies d'un second étage avec un séparateur à assiettes pour séparer l'huile de l'eau. « En investissant dans une seule machine, on peut diminuer les coûts d'installation, de fonctionnement et de maintenance par rapport à un système comprenant un décanteur traditionnel et un séparateur à assiettes », souligne Alain Levêque, président de Flottweg France. Il est ainsi possible d'éliminer la pompe pour l'eau clarifiée, la pompe d'alimentation du séparateur à assiettes, et son système de nettoyage en place. Selon les modèles, le Tricanter peut traiter 1 m3 par heure à 20 m3 par heure de produits entrant.

Les points forts

Économies : Une seule machine pour une séparation trois phases.

Flexibilité : Traitement de différents types de poissons et coproduits, haute qualité d'huile obtenue.

Source : RIA N°725, Juillet 2011

Un CIP intelligent développé par Tetra Pak

Tetra Pak lance un nouveau système de CIP « intelligent », Tetra Alcip, qui assure un impact environnemental réduit, une diminution des coûts de fonctionnement,

tout en assurant la sécurité alimentaire des équipements de production.



Cette nouvelle plateforme automatisée améliore l'efficacité du nettoyage et limite le risque d'erreur humaine. Ce système breveté ajuste en continu ses performances

pour assurer un nettoyage parfait. Les volumes d'eau et de détergents mis en oeuvre sont optimisés par l'installation par suivi de la conductivité et peuvent diminuer de 21% la consommation d'eau et de 7% la consommation de détergent. Chaque produit est également suivi lors du nettoyage pour donner une meilleure flexibilité et un meilleur contrôle des liquides.

<http://www.blogagroalimentaire.com/cip-intelligent-tetra-pak>

Veille Economique

MAROC / Conserve de poissons - Les industriels menacent d'un lock-out

La crise d'approvisionnement dure depuis 11 mois - Plusieurs usines à l'arrêt à Safi, Essaouira et Agadir



15 jours d'arrêt (sur la base de traitement de 2.500 tonnes de poissons par jour et par les 41 usines en

activité) se traduisent par la perte de 75 millions de DH pour la pêche et 37,5 millions de DH au titre de la masse salariale

«La situation est catastrophique», constate, amer, Majid Joundy, président de l'Union nationale de l'industrie de la conserve de poissons (Unicop). A tel point que le chômage technique est devenu la règle pour la plupart des usines. Et les menaces d'application de pénalités de la part des clients étrangers pleuvent. «De fait, tous les symptômes d'une crise aiguë sont réunis», résume Joundy. Elle a pris racine depuis octobre 2010 avec la baisse tendancielle des débarquements des petits pélagiques traités par l'industrie de la conserve. Constat que confirment, d'ailleurs, aussi bien les données de l'Office national des pêches(ONP) que celles de l'Institut national de recherches halieutiques (INRH). A fin août dernier, le volume débarqué, toutes espèces confondues, a chuté de 35% à 474.450 tonnes contre près de 732.000 tonnes à la même période de l'année passée, selon l'ONP. Mais la baisse est plus prononcée pour les petits pélagiques: moins 40%. Ramenée à la sardine qui constitue 85 à 90% de la matière première utilisée par les conserveurs, la situation se corse davantage. Le recul des captures est de 58%, au terme des sept premiers mois de l'année, selon l'INRH, soit 175.760 tonnes contre 417.640. Or, un mois plus tard, les livraisons destinées aux industriels de la conserve ont à peine totalisé quelque 56.000 tonnes contre 136.000 à fin août 2010. L'essentiel ayant été livré à la congélation installée dans les provinces du sud. C'est la seule destination qui a vu ses livraisons augmenter de 18% sur les 8 premiers mois de 2011. «Et la production est exportée vers la concurrence sans tenir compte de la priorité à accorder à l'industrie locale et aux impératifs de sauvegarde de l'emploi», s'indigne un conserveur. Mais la directrice de la pêche

et de l'aquaculture auprès du département éponyme se veut rassurante. Selon Zakia Drouich, la baisse des captures est à apprécier par rapport à une période antérieure qui avait enregistré un volume record. Sans occulter le fait que la situation est étayée par les données scientifiques de l'INRH. Selon le dernier rapport de l'Institut dont les professionnels ont pris connaissance le mardi 6 septembre (trop tard pour réajuster les prises de commandes et dont L'Economiste détient copie), la biomasse de la sardine a été, en effet, fortement impactée par la hausse des températures des courants marins. «Du coup, le poisson est devenu hors de portée pour la flotte côtière dont la modernisation est renvoyée aux calendes grecques malgré l'annonce en grande pompe de 3 plans. Seul le recours aux bateaux de type RSW est à même d'assurer l'approvisionnement des usines, renchérit un autre. «Mais les prémices d'amélioration apparaîtront dès décembre prochain et le retour à la normale est prévu pour mars 2012», explique Drouich.

Destinations par activités (en tonnes)

	Jan-août 2010	Jan-août 2011	Vari.
Conservation	239 940	229 141	-17%
Congélation	139 000	59 893	-58%
Congélation	149 633	166 241	11%
Industrie de farine et huile de poisson	169 000	32 953	-81%
Autres	4 000	2 722	-32%
Aggrég.	1 000	1 500	48%
Total	731 944	474 451	-35%

(Source: ONP)

À part l'industrie de la congélation, toutes les destinations affichent de fortes baisses des livraisons

En attendant, quelles solutions pour atténuer les effets de la crise? D'après la tutelle, un quota de 100.000 tonnes de sardines congelées à bord a été proposé aux conserveurs. «C'est frustrant», tempête un professionnel. Bien qu'il soit assez tard pour sauver la campagne, la profession avait proposé l'affrètement de bateaux pour pêcher le poisson frais selon des modalités à définir, est-il signalé. Car, l'offre faite par la tutelle ne peut constituer qu'un appoint qui a jusqu'à présent représenté 5 à 10% selon les

campagnes. Vu son coût économique, rares les conserveurs qui seraient intéressés. Quant à l'affrètement, c'est le nîet catégorique. Et pour cause! «Les conditions techniques de débarquement au port de Dakhla dont les travaux d'extension du quai ne sont pas encore achevés», avance Drouich. Argumentaire battu en brèche par la profession. A ses yeux, «il suffit de déplacer les deux bateaux saisis qui encombrant ce port». Une fois convoyés ailleurs, les déchargements pourraient être mieux organisés. Quoi qu'il en soit, les professionnels ne désarment pas. Une réunion pour débattre de la situation aura lieu demain jeudi à Marrakech pour s'assurer la présence de tous les membres du sud et du nord du pays. Au menu, plusieurs scénarios prévus y compris l'éventualité de la mise en chômage technique.

<http://www.leconomiste.com/article/886921>

Nestlé cherche à se développer sur le marché de la nutrition infantile



D'après le journal russe Kommersant, Nestlé serait intéressé pour racheter les activités d'un fabricant de produits pour bébés en Russie. Progress, leader en nutrition infantile en Russie, pourrait asseoir la position du groupe suisse sur le marché de la nutrition infantile. Un accord pourrait être signé entre les deux groupes dans les semaines à venir, pour un montant qui pourrait atteindre 268 millions d'euros.

<http://www.blogagroalimentaire.com/nestle-nutrition-infantile-russie>

Dannon ouvre un centre de R&D aux Etats-Unis



The Dannon Company vient d'annoncer l'ouverture d'un nouveau centre de

recherche et développement aux Etats-Unis : le Dannon Discovery & Innovation Center. Plus de 6 millions d'euros ont été investis pour augmenter le potentiel de collaboration entre la R&D, le marketing, les achats et d'autres fonctions clés qui impactent directement le niveau d'innovation et la vitesse d'introduction de nouveaux produits sur le marché.

Situé au sein du siège Dannon, le Dannon Discovery & Innovation Center est équipé d'équipement à la pointe, de laboratoires d'analyse sensorielle et d'étude des consommateurs, mais également de laboratoires d'analyse qualité. Ces laboratoires accueillent des experts dans différents domaines scientifiques, en analyse sensorielle et des besoins des consommateurs, en packaging, dans le domaine des fruits et des arômes, et dans la formulation de produits.

<http://www.blogagroalimentaire.com/dannon-r-etd-aux-etats-unis>

Réglementation

قرار من وزير الصناعة و التكنولوجيا مؤرخ في 15 أوت 2011 يتعلق بضبط طرق إجراءات إسناد العلامة التونسية المميزة للمواد الغذائية و تعليقها و سحبها و كذلك تحديد شكل المميز النمطي للعلامة و طرق إستعماله و إشهاره

JORT N°62 du 19 Août 2011

Règlement d'exécution (UE) no 931/2011 de la Commission du 19/09/2011 relatif aux exigences de traçabilité définies par le règlement (CE) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les denrées alimentaires d'origine animale

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:242:0002:0003:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 914/2011 de la Commission du 13/09/2011 modifiant le règlement (UE) no 605/2010 arrêtant les conditions sanitaires et de police sanitaire ainsi que les exigences en matière de certification vétérinaire pour l'introduction dans l'Union européenne de lait cru et de produits laitiers destinés à la consommation humaine
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:237:0001:0016:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 897/2011 de la Commission du 02/09/2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:231:0009:0010:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 868/2011 de la Commission du 31/08/2011 concernant l'autorisation d'une préparation de *Lactobacillus plantarum* (DSM 21762) et d'une préparation de *Lactobacillus buchneri* (DSM 22963) en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:226:0002:0004:FR:PDF>

2011/516/UE Recommandation de la Commission du 23/08/2011 sur la réduction de la présence de dioxines, de furannes et de PCB dans les aliments pour animaux et les denrées alimentaires
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:218:0023:0025:FR:PDF>

Règlement (UE) no 836/2011 de la Commission du 19/08/2011 modifiant le règlement (CE) no 333/2007 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en plomb, en cadmium, en mercure, en étain inorganique, en 3-MCPD et en benzo(a)pyrène dans les denrées alimentaires
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:215:0009:0016:FR:PDF>

[uri=OJ:L:2011:215:0009:0016:FR:PDF](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:215:0009:0016:FR:PDF)

Règlement (UE) no 835/2011 de la Commission du 19/08/2011 modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les denrées alimentaires
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:215:0004:0008:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 809/2011 de la Commission du 11/08/2011 modifiant le règlement (CE) no 2074/2005 en ce qui concerne les documents accompagnant les produits de la pêche congelés importés directement de navires congélateurs
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:207:0001:0006:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 801/2011 de la Commission du 09/08/2011 portant modification du règlement (UE) no 206/2010 établissant des listes des pays tiers, territoires ou parties de pays tiers ou territoires en provenance desquels l'introduction dans l'Union européenne de certains animaux et viandes fraîches est autorisée, et définissant les exigences applicables en matière de certification vétérinaire
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:205:0027:0028:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 799/2011 de la Commission du 09/08/2011 modifiant l'annexe I du règlement (CE) no 669/2009 de la Commission portant modalités d'exécution du règlement (CE) no 882/2004 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les contrôles officiels renforcés à l'importation de certains aliments pour animaux et certaines denrées alimentaires d'origine non animale
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:205:0015:0021:FR:PDF>

2011/494/UE Décision d'exécution de la Commission du 05/08/2011 autorisant la mise sur le marché d'amidon de maïs phosphaté en tant que nouvel ingrédient alimentaire en application du règlement (CE) no 258/97 du Parlement européen et du Conseil [notifiée sous le numéro C(2011) 5550]

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:204:0023:0025:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 739/2011 de la Commission du 27/07/2011 portant modification de l'annexe I du règlement (CE) no 854/2004 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:196:0003:0005:FR:PDF>

Règlement (UE) no 666/2011 de la Commission du 11/07/2011 concernant le refus d'autoriser certaines allégations de santé portant sur les denrées alimentaires autres que celles faisant référence à la réduction du risque de maladie ainsi qu'au développement et à la santé infantiles

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:182:0008:0009:FR:PDF>

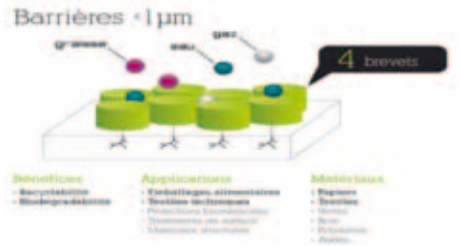
Secteur:	Industries Diverses
-----------------	----------------------------

BT3 Technologies étanche le papier



Le secteur du papier est capable de se renouveler. C'est ce que prouve la société grenobloise BT3 Technologies créée en septembre 2010. Une équipe d'une dizaine de personnes, dirigée par Daniel Samain, le président et directeur

scientifique, a mis au point un procédé de chimie verte conférant aux papiers et aux cartons des propriétés de barrières à l'eau, au gaz et aux graisses, tout en maintenant leur propriété de biodégradabilité et de recyclabilité.



Une innovation réalisée en partenariat avec le centre technique du papier, qui pourrait intéresser des industriels soucieux de se passer des plastifiants traditionnels.

Source : L'Usine Nouvelle N°3250 du 25-31 août 2011
et <http://bt3technologies.com/>

À Ivry, MCI réinvente la fabrication de cartes plastiques



Seul constructeur français de presses numériques professionnelles, MCI Digital

Graphie Technology, d'Ivry-sur-Seine [Val-de-Marne], a conçu et développé une solution innovante pour l'impression des cartes plastiques. JETCard réinvente en effet le processus global de fabrication de ces cartes en rassemblant en une seule machine les fonctions d'impression, définition, de façonnage, et remplace jusqu'à cinq équipements habituellement utilisés dans la chaîne de production. «JETCard est alimentée en amont avec des cartes vierges au format carte de crédit et restituée en aval, une carte imprimée,

vernie, personnalisée, sécurisée, encodée et vérifiée. Elle utilise la technologie jet d'encre MGI et produit 8 000 unités par heure », détaille Edmond Abergel, PDG de la société. Selon ses concepteurs, cet équipement éco-conçu permet d'économiser les matières premières, élimine les gaspillages [encre, électricité, substrats imprimés] et les rejets nocifs [émission d'ozone, solvant volatil, résidu chimique]. « JETCard est sans équivalent pour des séries allant jusqu'à 500 000 cartes, assure Edmond Abergel. C'est une solution destinée aux industriels de la carte plastique dont la production varie de 500 000 à 2 millions d'exemplaires par mois et par machine. » MCI Digital Graphie Technology, qui compte 70 salariés, a réalisé 17 millions d'euros de ventes en 2009, dont 70 % à l'export. Moins de six mois après sa présentation au salon Cartes de Paris, JETCard a convaincu trois importants industriels de la carte dans le monde. Les deux premiers exemplaires s'envoleront pour les États-Unis en juillet. En France la production annuelle de cartes plastiques est estimée entre 80 et 120 millions d'unités.

Source : *L'Usine Nouvelle* N° 3246 du 30 Juin au 6 Juillet 2011

Packaging cosmétique : une brosse de mascara avec picots extensibles



Si la bataille du mascara passe par la brosse, celle de Buxom Look devrait l'emporter. Non seulement pour le super-volume qu'elle apporte mais aussi pour la simplicité de son mécanisme. Comme le note Laurence Bacilieri qui l'a rapportée de son récent voyage des États-Unis.



Ce mascara, commercialisé par Bare Escentuals (groupe Shiseido), dispose d'une brosse qui offre deux volumes de



maquillage. En tournant l'extrémité du capot, les picots de la brosse sont extensibles, c'est-à-dire qu'ils s'allongent offrant ainsi deux volumes pour allonger les cils. Plus gros, ils allongent les cils selon le souhait de la consommatrice et assurent également un maquillage sans paquets. Selon, le volume souhaité, on obtient donc très facilement une profondeur du regard plus ou moins intense. Le mascara est conditionné dans un étui métallisé.

<http://www.embalagedigest.fr/blog.php?2011/09/20/13045>

Un carton barrière aux huiles minérales

Pour assurer la santé des consommateurs et répondre à la préoccupation que pose la migration des huiles minérales présentes sur le carton vers les produits alimentaires, Mayr-Melnhof Karton a développé avec «Foodboard» une solution barrière «qui appliquée sur le recto du carton garantit ainsi l'absence de toute migration des huiles minérales» affirme la société. Des résultats positifs ont été enregistrés avec succès dans le cadre d'une première production industrielle, assure MM-Karton. Ce résultat a été contrôlé et confirmé par le centre de recherches, FABES. La migration est bloquée à plus de 99%, et se trouve ainsi en dessous de la limite de sécurité définie par la réglementation européenne de 0,6 mg/kg pour les huiles minérales MOSH (mineral oil saturated hydrocarbons) et sous la limite détectable de <0,15 mg/kg pour les huiles MOAH (mineral oil aromatic hydrocarbons). La nouvelle barrière, constituée par un élément qui figure dans la liste positive, «fournit une protection complète contre la migration des huiles minérales non seulement

pour le carton pliant imprimé mais aussi pour les emballages de stockage et de transport (inter- contamination). Le brevet est déjà en cours. Grâce au potentiel innovant de MM Karton, le problème de la migration est résolu» assure MM- Karton.

http://www.emballagedigest.fr/revue.php?cat=pack&art=pa/pack_alim_tend.htm



Veille Economique

Le site russe de Mondi a franchi une étape majeure avec STEP, le plus gros chantier de modernisation de l'industrie papetière russe



On ne peut être qu'impressionné quand on arrive sur le site russe de Mondi Europe & International. Outre son importante superficie qui équivaut à la taille de 7 terrains de football, et le nombre élevé de bâtiments (plus de 400), c'est aussi son implantation qui impressionne. Le site se trouve au milieu d'une forêt de pins, d'épicéas et de bouleaux qui s'étend à perte de vue. Acquis par Mondi en 2002, l'usine, située à plus de 1000 km de Moscou, à Syktyvkar, la capitale de la République de Komi, produit de la pâte à papier, du papier pour bureau et du papier pour ondulé. Le groupe vient d'y opérer un très important investissement de plus de 545 millions d'euros. «Le projet de modernisation est le plus grand de l'histoire

de l'industrie de la pâte et papier de Russie de ces trois dernières décades» assure Gerhard Kornfeld, Managing Director Mondi Syktyvkar. Grâce à ce programme, baptisé STEP, qui reflète la stratégie du groupe, «nous pouvons désormais produire des produits de qualité élevée pour satisfaire nos clients du marché de l'Europe de l'est et de Russie» dit-il. Et selon Peter Machacek, CEO Uncoated Fine Paper & Containerboard - Mondi Europe & International, «la modernisation de Syktyvkar va non seulement stimuler notre position de leader dans cette région clé, mais elle représente un actif hautement rentable qui reflète la force de l'économie grandissante russe et la diversification dans des produits à valeur ajoutée». Le site qui emploie 8000 personnes peut produire jusqu'à 1 million de tonnes.

http://www.emballagedigest.fr/revue.php?cat=pack&art=pa/pack_focus.htm

Glass is Life™, une campagne à plusieurs voix pour le verre

La campagne internationale Glass is Life™, proposée par O-I (dont on nous permettra de souligner la remarquable créativité et attractivité), a été saluée et soutenue par Céline Cousteau. Réalisatrice de films et environnementaliste, elle y a même apporté sa voix et sa passion. Avocate du développement durable tout au long de sa carrière, C. Cousteau est convaincue que quand on parle d'emballage, il existe un seul choix viable. «Le verre vient de la nature - il est composé de sable, calcaire et soude. Il est sain pour la vie humaine et le monde marin. Et il est recyclable à l'infini, d'où son intérêt pour la planète bleue» a-t-elle confié à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue à Paris en juillet dernier.

Glass is Life™ a été lancé simultanément dans la presse écrite, numérique et les réseaux sociaux en Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine et Asie

Pacifique, en 7 langues et 12 pays. Outre C. Cousteau, petite-fille de Jacques Cousteau, la campagne met en scène des dirigeants, directeurs de marques, environnementalistes, designers, parents et autres leaders d'opinion, qui expliquent avec leurs propres mots pourquoi l'emballage en verre est si important pour eux. Ainsi, le Président directeur général de San Pellegrino S.p.A., Stefano Agostini, considère que «le verre incarne les valeurs de la marque San Pellegrino». Le pdg des huiles d'olives Monini, Zefferino Monini a choisi le verre car «il préserve mieux les saveurs du produit». Pour Nic Lecloux, cofondateur de True Fruits, «le verre s'inscrit dans le segment haut-de-gamme de son produit premium». Le chef Geir Skeie aime le verre «parce qu'il ne donne aucun autre goût que l'aliment qu'il conserve et laisse les saveurs de ses préparations intactes».



En se basant sur de nombreuses études menées auprès du marché de la grande distribution et des consommateurs (1), O-I a déterminé que le goût, la qualité, la santé

et l'environnement sont les qualités du verre qui ont la résonance la plus forte auprès des consommateurs à travers le monde. Ainsi, à partir d'une étude mondiale commanditée en novembre 2008 (1), les consommateurs ont déclaré qu'entre le verre et un autre matériau d'emballage, ils privilégient le verre et souhaitent voir plus de verre dans les packagings qui leur sont proposés. 91% des consommateurs ont indiqué qu'ils préféreraient le verre, mais seulement 10% des aliments sont conditionnés dans du verre. En avril 2011 aux Etats-Unis, presque 70% des Américains disaient aussi que s'ils pouvaient acheter leurs aliments et boissons préférés dans n'importe quel emballage, ils choisiraient le verre. Dans une étude européenne

réalisée auprès de 8000 consommateurs par la FEVE (Fédération Européenne du Verre Emballage) en 2010, 74% des consommateurs disent préférer le verre et recommandent «sans aucun doute» ou «probablement» le verre à leurs amis et leur famille. De plus, 65% des Européens pensent que le verre est mieux pour conserver le goût et 63% qu'il est plus sûr pour la santé. Le verre est également perçu comme le matériau le moins dangereux pour l'environnement, offrant le plus haut degré de recyclage et le plus bas niveau de pollution. Les consommateurs savent que le verre est sain : 90% des consommateurs américains disent qu'ils sont d'accord avec l'affirmation que «le verre est l'emballage le plus sain disponible car il n'y a pas de migration de composants chimiques dans le produit», et 82% des consommateurs européens pensent que des composants chimiques du packaging peuvent avoir des interactions chimiques avec la nourriture ou la boisson contenues, et représenter ainsi un risque potentiel pour la santé. 63% pensent que le verre est la meilleure garantie d'une santé saine.

«Il est temps de présenter au monde les avantages du verre» affirme Erasmo Schutzer, vice-président et responsable marketing d'O-I. «Les leaders d'opinion représentés dans la campagne Glass is Life™ d'O-I sont là pour nous aider à lancer une stratégie marketing plus combative. Ensemble, nous montrerons comment le verre préserve à la fois le goût et la santé, tout en protégeant l'environnement et en renforçant les marques».

Les objectifs de la campagne O-I estime qu'il est temps désormais de centrer le débat sur l'emballage en verre et de rappeler aux créateurs de marques que le verre est non seulement le contenant le plus pur et le plus naturel, mais aussi le favori des emballages. En tant que plus gros fabricant mondial d'emballage

en verre, le verrier considère qu'il a la responsabilité de promouvoir les bienfaits du verre et de présenter des innovations sur un marché en perpétuelle évolution. A travers la campagne, O-I cherche à augmenter la demande mondiale de l'emballage en verre. "En partageant les bienfaits du verre, nous serons capable, dit-il, d'élever le verre au-delà du contenant, de montrer comment le verre donne vie à la marque, d'inspirer les propriétaires des marques à repenser le verre, et d'éveiller le désir des consommateurs pour un contenant en verre qui soit beau, polyvalent et charismatique". Premier fabricant mondial de bouteilles et pots en verre et partenaire privilégié de grandes marques internationales sur les marchés de l'alimentaire et de la boisson, O-I dispose de 80 sites de fabrication dans 21 pays, emploie 21 000 personnes dans le monde, déclare un CA de 6,6 milliards de dollars, et quelque 1600 brevets basés sur la technologie O-I sont déposés à travers le monde.

(1) Etude conduite et ou commanditée par O-I entre oct.2008 et avril 2011.

http://www.emballagedigest.fr/revue.php?cat=pack&art=pa/pack_actu2.htm

Réglementation

Rectificatif à la décision 2009/894/CE de la Commission du 30/11/établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire au mobilier en bois (JO L 320 du 5.12.2009)
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:209:0062:0062:FR:PDF>

2011/482/UE Décision de la Commission du 28/07/2011 relative à la publication des références de la norme EN 15947 en ce qui concerne les exigences essentielles

de sécurité énoncées dans la directive 2007/23/CE du Parlement européen et du Conseil sur les articles pyrotechniques [notifiée sous le numéro C(2011) 5310]
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:197:0023:0024:FR:PDF>

2011/479/UE Décision de la Commission du 27/07/2011 concernant les exigences de sécurité qui doivent comporter les normes européennes relatives au matériel de gymnastique conformément à la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:197:0013:0016:FR:PDF>

2011/477/UE Décision de la Commission du 27/07/2011 concernant les exigences de sécurité que doivent comporter les normes européennes pour prévenir certains risques présentés pour les enfants par les stores intérieurs, revêtements de fenêtres à cordons et dispositifs de sécurité, en application de la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:196:0021:0024:FR:PDF>

2011/476/UE Décision de la Commission du 27/07/2011 concernant les exigences de sécurité auxquelles doivent satisfaire les normes européennes relatives aux appareils d'entraînement fixes conformément à la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:196:0016:0020:FR:PDF>

Règlement (UE) no 830/2011 de la Commission du 27/07/2011 établissant, pour 2011, la «liste Prodcum» des produits industriels prévue par le règlement (CEE) no 3924/91 du Conseil
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:224:0001:0283:FR:PDF>

Secteur:

Industries Textiles et Habillement

Analog adopte le délavage à la roue de skateboard

Les alternatives aux sablages se multiplient. Après le travail à la pierre, la marque de streetwear Analog, qui appartient au groupe Burton, a eu l'idée de glisser des roues de skateboard dans les tambours de ses machines.

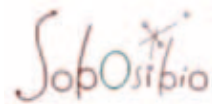


Séduite par l'aspect éco-citoyen, la marque incite les skaters à lui faire

parvenir les roues usagées en échange d'un t-shirt avec le sigle de l'opération. « L'équipe a aussi été conquise par le rendu du lavage avec les roues de skateboard. L'effet de la gomme dure donne un effet très doux au toucher », explique Charlie Tidball, chargé du marketing et de la création pour l'Europe. Si bien qu'après avoir testé le procédé en 2011 sur les jeans, Analog va l'étendre aux chinos et aux shorts de sa collection mais aussi aux t-shirts et aux chemises avec des traitements adaptés pour chaque pièce. Sur sa ligne printemps-été 2012, les roues de skate vont ainsi passer sur chaque catégorie de produits.

<http://fr.fashionmag.com/news-198106>

Un supplément d'AME : les portraits de marques de mode éthique / Sobosibio, tellement beau, tellement bio !



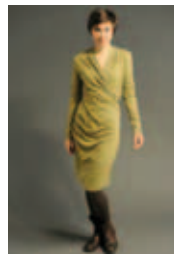
Sobosibio est une marque européenne : la fibre de coton bio vient de Turquie, la maille se tricote au Portugal et les tissus sont tissés en France

Coton, lin et plus si affinités

Sobosibio fait le choix de matières naturelles pour ses collections, principalement le coton bio et le lin.

Le coton est un incontournable, mais sa culture est extrêmement polluante : insecticides, pesticides, énorme consommation d'eau La seule alternative est d'utiliser du coton bio. Le lin lui est naturellement écologique, puisque sa culture ne nécessite pas d'irrigation ni l'utilisation de pesticides et herbicides. Sobosibio est continuellement en quête d'innovations. En ce sens, la marque souhaite proposer d'autres alternatives, en mélangeant coton bio et laine, cachemire et soie ou bambou ...

La charte Sobosibio



La marque s'engageant pour une mode éthique, confortable et respectueuse de l'environnement a élaboré sa propre charte portant sur :

- Le respect de l'environnement via des cultures bio et une utilisation raisonnée de l'eau. Les émissions de CO2 sont réduites au maximum grâce à la proximité de la production
- Le respect de la santé : aucun produit nuisible n'intervient dans la production
- Le respect des producteurs : les conditions d'achat et le droit international du travail sont respectés
- Le respect des valeurs Sobosibio : transparence, énergies renouvelables et process d'écoconception sont omniprésents.

La traçabilité : Sur le site de Sobosibio, vous pouvez entrer le code du vêtement que vous venez d'acheter pour connaître son parcours. Du fil à la confection, en

passant par le tricoteur et la teinture, vous connaissez chaque étape de production, certificat à l'appui. Les produits Sobosibio sont disponibles dans une vingtaine de boutiques en France et sur Internet.

<http://www.consoglobe.com/un-supplement-dame-les-portraits-de-marques-de-mode-etique-cg/2>

**Veille
Economique**

Exportations : Analyse mensuelle de la conjoncture textile-habillement Août 2011

EXPORTATIONS DE LA TUNISIE EN TEXTILE-HABILLEMENT : JANVIER – AOÛT 2011

+1,68% en valeur et une stagnation en nombre de pièces (+0,05%), alors que les vêtements en maille évoluent vers la baisse en valeur et en nombre de pièces, respectivement (-6,63% et -21,64%) comparé au mois d'août 2010.

- L'analyse par marché des vêtements en chaîne et trame fait ressortir des progressions en valeur et en volume sur l'Allemagne et les Pays-Bas, deux marchés traditionnels de la Tunisie.

- Quant aux vêtements en maille, seuls l'Espagne et le Portugal enregistrent des évolutions positives en valeur et en volume. Tous les autres marchés traditionnels marquent des baisses en valeur et en volume de leur approvisionnement de Tunisie.

- En ce qui concerne la filière textile, les

Valeur : Million de dinars	Août 2011		8 mois 2011		Août 2011/10		8 mois 2011/10	
	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids
Fibres	0,11	69	1,94	1 358	29,93%	-3,72%	2,84%	-29,09%
Fils & filés	3,09	284	48,08	4 468	-20,22%	-30,52%	6,90%	-7,95%
Tissus	6,72	612	127,34	11 417	-25,92%	-37,25%	20,37%	-0,80%
Linges de maison	7,75	394	88,24	5 721	0,42%	-13,40%	5,35%	23,91%
Revêtements, tapis, tapisserie	0,06	2	1,94	26	-85,15%	-94,82%	-25,68%	-86,96%
Autres produits textiles	8,30	670	149,80	10 081	-44,94%	-42,05%	-3,73%	-12,41%
Accessoires	1,30	58	14,96	478	33,93%	49,05%	42,21%	18,14%
Friperie	2,43	2 963	26,52	31 257	-19,06%	-6,93%	9,09%	11,91%
Vêtements chaînes & trames	210,80	3 752	2 342,83	43 237	1,68%	-6,62%	8,99%	0,86%
Vêtements mailles	83,18	1 527	847,56	17 592	-6,63%	-16,45%	6,46%	7,64%
Total secteur	323,74	10 331	3 649,21	125 635	-3,83%	-15,17%	8,12%	2,85%

Pour le mois d'août 2011

- La filière habillement enregistre un léger repli en valeur (-0,82%) contre un recul plus important en nombre de pièces (-8,86%). Les vêtements en chaîne & trame enregistrent une légère hausse de

exportations du mois d'août enregistrent une baisse significative, constat non enregistré depuis le mois de décembre 2009 et ce compte non tenu du mois de janvier 2011, qui était un mois particulier pour la Tunisie. L'évolution reste positive

uniquement sur deux marchés à savoir le Maroc et l'Éthiopie. Tous le reste des marchés affichent des baisses en valeur et en poids. La baisse la plus importante est celle enregistrée sur la France, premier client de la filière et qui absorbe près de 35% des exportations et ce avec -30,80% en valeur et -17,19% en poids comparativement au mois d'août 2011.

Source: Lettre économique du CETTEX N°20 Septembre 2011

Vers une régionalisation du monde ?

SCENARIO 2020 est à l'origine un projet du RSiLab, le réseau de l'innovation immatérielle de la filière textile-habillement. Labellisé et soutenu par les pouvoirs publics, ce projet consiste à imaginer des scénarios prospectifs à l'horizon 2020. Un comité éditorial a réuni cinq groupes de travail composés de professionnels et d'experts de la filière. Dans notre édition du 7 juin dernier, le comité de pilotage du RSiLab a présenté l'analyse de la chaîne de valeur de la filière, de ses forces et de ses faiblesses, fruit de la réflexion réalisée au sein de ces groupes de travail. Le 14 juin étaient présentés les quatre scénarios imaginés (la globalisation pacifiée, la régionalisation du monde, la globalisation sauvage et le protectionnisme dur). Enfin, le 21 juin est paru un article sur les stratégies industrielles imaginées par le comité et ses groupes de travail en fonction de chaque scénario.

Rééquilibrage des monnaies

De façon majoritaire, les deux sondages réalisés auprès des acteurs de la filière, le premier avant le colloque et le second le jour même, ont fait ressortir le scénario d'une «régionalisation du monde» comme le plus susceptible de se réaliser à leurs yeux. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que cela sera forcément

le cas ! Pour résumer, ce scénario combine «l'hypothèse d'un rééquilibrage des monnaies et celle d'un renforcement majeur, volontariste en partie (réglementation), subi en partie (pénurie des matières premières et augmentation des coûts des transports)». D'où une «régionalisation du monde autour de grands pôles économiques». A la clef, «une croissance de l'économie robuste mais freinée par l'épuisement des ressources naturelles» et «relativement bien répartie entre les grandes régions du monde». Dans un tel scénario, le consommateur mondial est devenu «hyperresponsable», un peu «contraint et forcé par des différences de prix moindres entre les productions lointaines et proches, les pénuries de matières premières». Il est par ailleurs «obnubilé par la personnalisation de ses vêtements et entend bénéficier des meilleurs services environnant l'acte d'achat». Il «accorde sa priorité pour une partie décisive de ses achats à des produits locaux au sens large, d'une Europe élargie et solidaire, et accessibles dans la durée». Pour leur part, «les entreprises européennes ayant pu prendre des parts de marché dans les pays émergents (rachats, partenariats) ont une longueur d'avance». Elles ont pu constituer des «hubs régionaux sophistiqués (recherche-développement, ressources humaines)» et «bénéficier d'un marché européen au sens large, plus unifié, plus cohérent, plus performant». Dans un tel scénario, «l'identité de chaque marque est décisive», et les «entreprises ont investi de façon importante dans l'expérience client, qu'elle soit servicielle en magasin et/ou virtuelle». Et «l'enjeu numéro 1 consiste à se rapprocher au maximum de ces nouveaux consommateurs mondiaux». Mais «connaître parfaitement le consommateur mondial ne suffit pas, il faut s'adresser de façon spécifique au consommateur local». Soit en «créant des

centres d'innovation et de création décentralisés, soit en créant des identités de marques, d'enseignes adaptées à chaque marché, mais de toute façon en améliorant la connaissance précise des réseaux de distribution sur ces marchés, et en favorisant le lien direct avec le consommateur local».

Source : L'Usine Nouvelle N°2092 Du 05-12 Juillet 2011

Les textiles techniques : un relais de croissance à fort potentiel



L'industrie textile européenne et a fortiori française n'a pas dit son dernier mot ! Structurellement affaiblie depuis

des années, elle n'a certes pas été épargnée par la crise. Mais elle fait de la résistance en se trouvant de nouveaux leviers de développement. Parmi eux, les textiles techniques un véritable relais de croissance considéré par les experts économiques mondiaux comme l'un des cinq secteurs high-tech présentant le plus fort potentiel de développement pour l'avenir. Etat des lieux d'un marché qui rime avec innovation et optimisme dans l'avenir

Les industriels qui ont fait le pari du textile « high-tech » ont eu du flair ...leur marché croît, contre vents et marées, sans coup férir. En pleine tourmente économique mondiale, il continue à afficher des taux de croissance significatifs alors que d'autres secteurs « cousins » de la filière textile-habillement sont en berne. En 2010, le marché des textiles techniques a généré un chiffre d'affaires mondial de 127 milliards de dollars. Sa croissance annuelle s'établit, au niveau mondial, à + 3 % et même à + 7 % dans les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). En volume, le marché des textiles

techniques « pèse » 24 millions de tonnes. Avec, comme plus gros consommateur, l'Asie (8,5 millions de tonnes), suivis des Etats-Unis (5,8 millions de tonnes) et de l'Europe (4,8 millions de tonnes). En Europe, le marché des textiles techniques représente plus de 25 % de la production textile européenne. L'Allemagne, dont la part des textiles techniques s'élève à plus de la moitié (52 %) du chiffre d'affaires global de l'industrie textile du pays, s'impose comme l'un des deux leaders mondiaux, aux côtés des Etats-Unis, pays où les textiles techniques représentent 40 % de la production textile nationale. En France, les textiles techniques représentent 17 % de l'industrie textile. 300 à 370 entreprises, employant 21000 salariés (soit 25 % de la masse salariale de l'industrie textile) sont positionnées sur ce créneau.

La consommation mondiale de géotextiles a atteint plus de 8 milliards de dollars en 2010, avec un taux de croissance annuelle de près de 4%. Avec une production annuelle de 700000 tonnes en moyenne, les entreprises françaises réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 3,3 milliards d'Euros, soit 27 % du CA total de l'industrie textile française.

Un champ d'application quasi-illimité

Les textiles techniques résultent d'innovations variées portant sur les matériaux, les procédés de fabrication, et les produits eux-mêmes. Leur champ sectoriel est très large, tant du point de vue technologique qu'économique, du fait de la transversalité des applications concernées.

Domaines d'application des textiles techniques

- * Agriculture
- * Aménagement intérieur de la maison
- * Construction & Bâtiment
- * Emballage

- * Géotextiles
- * Vêtements à hautes fonctionnalités
- * Industrie
- * Médical & santé
- * Protection & sécurité
- * Sport et loisir
- * Transport

Selon l'IFM, il existe pour l'Europe de réels enjeux qui nécessitent de consolider nos avantages technologiques et nos savoir-faire. Ainsi, l'industrie européenne du textile technique occupe une position de leader pour les équipements de protection individuelle qui est un des 6 marchés cibles retenus par l'Union Européenne. Au niveau mondial, le nombre de sociétés produisant ou transformant des textiles techniques est en augmentation constante, qu'il s'agisse de nouvelles entités, ou de sociétés qui mixent leur production en incluant des textiles techniques. Les marchés les plus importants suivent le développement de la population mondiale : la construction et l'industrie constituent les plus gros volumes de production. En France, 5 segments de marché sont prédominants : l'industrie, le transport, le médical, les sports et loisir et l'aménagement de la maison. Selon les organisateurs de Techtextil, salon exclusivement dédié aux textiles techniques, le domaine des fibres céramiques et de carbone est actuellement considéré comme le segment de recherche le plus innovant : leurs propriétés- résistance extrême, légèreté et robustesse- en font des éléments cruciaux des matériaux d'avenir destinés aux constructions légères. L'Airbus A 380 constitue l'une des plus récentes illustrations d'utilisation de ces fibres.... Le domaine de la médecine bénéficie lui aussi d'innovations importantes grâce aux textiles techniques. D'excellentes perspectives de croissance s'offrent aux matériaux composites textiles pour la

construction de véhicules, dans le monde entier (filtres, bâches, pièces moulées pour l'équipement intérieur revêtements de sol...). Selon les estimations des experts, la production de textile dans un véhicule de classe moyenne passera à 30-35Kg en moyenne, contre 25 Kg aujourd'hui. Avec vraisemblablement, un fort développement des fibres naturelles (ou fibres mixtes) plébiscitées pour leur facilité de recyclage mais aussi pour leur légèreté...

Les textiles techniques se mettent (eux aussi) au vert

Les textiles techniques sont spécifiquement liés à la protection de l'environnement : le plus petit en valeur et en volume jusqu'à présent, ce marché présente aujourd'hui des perspectives de croissance élevée (+6% par an /source la Lettre Economique de l'IFM, janvier 2011)...

La filtration et l'absorption des fluides

Textiles utilisés pour la filtration des effluents gazeux, le conditionnement et la filtration de l'air ambiant dans les habitations ainsi que l'absorption de polluants liquides. Les non-tissés et les membranes représentent 90% du marché de la filtration. Le marché mondial des équipements de la filtration devrait représenter 6,7 milliards de dollars en 2015.

La préservation des sites, la protection contre les risques naturels

Les textiles servent au stockage de gaz par des membranes textiles, à la rétention des déchets liquides par des géomembranes textiles sur des décharges, à la protection du littoral contre l'érosion, à la consolidation des sols...La demande mondiale de géosynthétiques devrait croître de 5,3% par an et atteindre 4,7 milliards de m2

en 2013. Parallèlement à la contribution directe des textiles techniques à la protection de l'environnement, les industriels s'évertuent à appliquer au coeur de leur production les principes de développement durable. L'emploi de matières issues de ressources renouvelables et l'éco-conception des produits s'inscrivent dans une démarche globale d'innovation éco-responsable, que partagent aujourd'hui la grande majorité des industriels européens et donc Français positionnés sur le marché des textiles techniques.

Source : Lettre économique du CETTEX N°19 Août 2011

Les derniers résultats de la consommation d'articles d'habillement et textiles Juin-Juillet 2011 : - 5 % en valeur

L'avancement de la date du démarrage des soldes au 22 juin cette année, alors qu'ils avaient débuté le 30 juin l'année dernière, a fortement contribué à la bonne tenue des ventes du sixième mois de l'année. Ainsi, les chiffres d'affaires textile-habillement des distributeurs ont bénéficié d'une hausse de 9 % en valeur au mois de juin, par rapport au même mois de 2010. Par contre-coup, la consommation a subi un recul prononcé au cours du mois de juillet. C'est ainsi que les ventes d'articles d'habillement et textiles ont chuté de 15,8 % par rapport à juillet 2010. Au total, l'activité commerciale du bimestre juin-juillet n'a pas été soutenue, comme on pouvait s'y attendre à la suite d'une campagne de soldes d'été décevante. Les ventes cumulées des deux mois se sont inscrites en retrait de 5 % en valeur, par rapport à juin-juillet 2010. La totalité des circuits de distribution a enregistré un repli de chiffre d'affaires en juillet. La vente à distance a connu la dégradation la moins prononcée : - 2,1 % en valeur, tandis que les autres circuits enregistrent des reculs

qui s'échelonnent de - 11,1 % pour les magasins populaires à - 18,5 % pour le commerce indépendant multimarques. Au sein des différents rayons, le textile a affiché une meilleure résistance. La consommation de ce secteur ne s'est en effet repliée que de 0,6 % en valeur, tandis que l'habillement a subi une baisse de 16,7 %. En définitive, le cumul annuel des ventes textile-habillement affiche désormais une orientation négative : - 1,4 % en valeur pour les sept premiers mois de l'année.

<http://fr.fashionmag.com/articles/article/198972>

Les industriels du textile-habillement peinent à faire des prévisions

Une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule. En cette rentrée 2011, le gouvernement n'a pas seulement été contraint d'annoncer de mesures pour économiser 1 milliard d'€ dès 2011 et 11 milliards en surtout revu très sensiblement à ses objectifs de croissance. Alors qu'il tablait encore récemment sur une croissance de l'économie française de 2% en 2011 et de 2,25% en 2012,11 s'est finalement résolu à revoir considérablement ses prévisions. Et à se rapprocher ainsi des perspectives des conjoncturistes. Ce n'est finalement en effet que +1,75% qui est visé en 2011 et également +1,75% en 2012. Dans un tel contexte, l'inquiétude domine le discours des acteurs de la filière textile-habillement en cette rentrée tendue. Lucien Deveaux, dirigeant du groupe de tissage Deveaux, du groupe d'habillement masculin Ecce, de l'enseigne Armand Thiéry et président de l'Union des industries textiles (Uit), se dit préoccupé par trois éléments : «D'abord le fait que le dollar ne bouge pas, que cela soit dans un sens ou dans l'autre. Ensuite le fait que la croissance va baisser, pas seulement en Europe mais dans l'ensemble du monde, et enfin la crainte

que la consommation en soit affectée alors que celle-ci était déjà fragile.» De son côté, François-Marie Grau, secrétaire général de la Fédération française du prêt-à-porter féminin, souligne que, «alors que la consommation n'était déjà pas bonne au premier semestre et que le ni-veau des soldes n'a pas été satisfaisant, la croissance française a été nulle au deuxième trimestre. Or on sait que, dans de telles conditions, cela devrait affecter la consommation d'habillement, qui pourrait baisser de quelques points en fonction des arbitrages des consommateurs. »

Les observateurs et les acteurs de la filière ont bien sûr aussi tous en tête la tendance lourde de hausse du prix des matières premières, même si celle-ci a été légèrement atténuée cet été. «La filière a subi ces derniers mois une forte inflation, due à la fois à la hausse des prix des matières premières et à celle des coûts de sous-traitance, confirme Lucien Deveaux. La Chine a ainsi violemment augmenté ses prix depuis un an. La confection réalisée au Maroc et en Tunisie a aussi été renchérie par des hausses de salaires de l'ordre de 15% depuis la révolution du Jasmin. Au total, les prix de revient des articles ont augmenté de 10 à 20% en un an. A cela, il faut aussi ajouter, pour les distributeurs, une inflation des loyers. Toutes ces augmentations n'avaient jusque-là pas encore été répercutées sur les prix des produits finis. Mais cette répercussion est aujourd'hui en train de se faire. La filière n'a en effet pas beaucoup de marge, et il serait suicidaire pour elle de ne pas augmenter ses prix.»

Le sentiment de François-Marie Grau (Fédération française du prêt-à-porter féminin) est différent en ce qui concerne l'attitude de la filière. «A ma connaissance, les marques de prêt-à-porter féminin, adhérentes de la fédération, n'ont pas l'intention d'augmenter leurs prix pour la saison automne-hiver 2011-12, indique-

t-il. Elles essaient plutôt de modérer ces derniers, dans un contexte conjoncturel de baisse du pouvoir d'achat déjà de nature à décourager les achats.»

Autre sujet de préoccupation pour ces représentants de la filière : un certain grip-page du moteur «soldes» dû, selon eux, à la fausse bonne idée des soldes flottants. «Les uns et les autres ont pris conscience que ce dispositif n'était pas forcément positif», estime François-Marie Grau. «Il est logique que les périodes de soldes marchent moins bien dans la mesure où ceux-ci se multiplient, estime pour sa part Lucien Deveaux. Personnellement, je pense que le dispositif des soldes flottants est nuisible à l'ensemble de la profession. Une seule exception : Paris, où les soldes se doivent de commencer avant le 1er juillet, date de départ massif en vacances de la population de la capitale.»

Quoi qu'il en soit, la plupart des acteurs professionnels vont scruter avec attention les prochains indicateurs. «Nous attendons les Salons de la rentrée pour prendre la température du marché. Car s'il existe des périodes où nous disposons d'un peu de visibilité, actuellement, nous en manquons», indique François-Marie Grau. Mais ce dernier n'a pas abandonné tout espoir. «La Bourse semble reprendre un peu, et un léger rebond au second semestre était prévu. Nous verrons s'il se confirme, mais il semble plus difficile que jamais défaire des prévisions», conclut-il.

Source : Journal du textile N°2094 du 30 Août 2011

La Turquie est l'un des trois principaux exportateurs de textile de maison

Avec 5% du marché mondial, la Turquie représente l'un des trois principaux exportateurs de textile de maison. Ce pays possède des machines dotées des dernières technologies mais sait aussi s'adapter à tous les styles et possède une main-d'œuvre qualifiée. C'est en Turquie

que l'on trouve le plus important parc de machines destinées à la production de broderies et de guipures au monde et la plus grande usine de linge de lit d'Europe. Ce pays est l'un des trois principaux producteurs de rideaux, de broderie et de linge de toilette d'Europe.

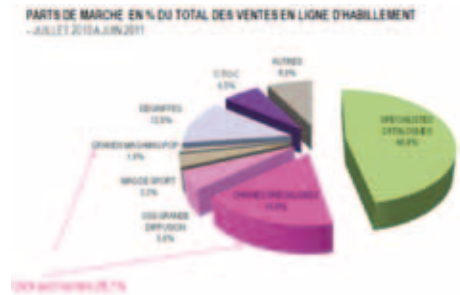
La Turquie investit beaucoup en recherche-développement et en création. Il a su développer ses propres designs et exporte aujourd'hui ses propres collections vers des marchés matures tels que l'Europe et les Etats-Unis ainsi que vers des marchés émergents comme le Moyen-Orient et l'Orient. L'une des clés du succès du textile de maison en Turquie repose sur la création de marques. Il semble que les entreprises, petites, moyennes ou grandes, qui investissent dans des marques deviennent plus puissantes sur le marché international, en particulier lorsqu'elles participent à des Salons internationaux. D'après le Turkish Statistics Institute, il existe 5.500 sociétés de production textile turques. Elles sont principalement concentrées à Istanbul, à Denizli (40% de la production du textile de maison et même 80% du linge éponge), à Bursa, à Izmir et à Usak. Mais 89 villes turques sont identifiées comme ayant un savoir-faire traditionnel. En 2010, les exportations turques en textile de maison ont atteint 2,7 milliards de dollars. Les cinq plus importants pays clients sont l'Allemagne (22%), la Russie (10%), les Etats-Unis (8%), la France (7%) et l'Iran (6%). Le linge de toilette représente le premier marché pour l'export, suivi du linge de lit puis du tissu pour rideaux.

Source : Journal du textile N°2094 du 30 Août 2011

E-commerce : l'habillement progresse toujours

Durant les deux premiers trimestres 2011, les ventes en ligne d'habillement ont progressé de 16% et 17%, réalisant leurs

meilleurs résultats trimestriels depuis la fin 2009, selon la Fevad (Fédération du e-commerce). Au premier trimestre 2011, le marché global de l'habillement avait crû de 2%, selon l'IFM (Institut Français de la Mode).



Ce bon résultat a notamment été soutenu par les soldes d'été. «J'avais pour habitude de dire que, au moment des soldes, Internet n'est pas plébiscité par les internautes», rappelle Evelyne Chaballier, directrice des études économiques et prospectives de l'IFM. «Cette année, le contraire se produit: Internet devient un moyen d'éviter cohue, problèmes de tailles et manques de stocks. Nous arrivons à un plafonnement du phénomène soldes face aux nombreuses promotions que font les magasins durant l'année. Internet contribue à lisser le phénomène de ces promotions, et incite à venir chercher ces prix en ligne».

Au final, Internet pèse 8,8% des parts de marché de l'habillement, hors chaussure. Et selon la Fevad et Médiametrie, ce sont avant tout les femmes de 25 à 49 ans et CSP+ qui sont concernées: elles sont une sur deux à avoir e-acheté de l'habillement ces six derniers mois. Et si le panier moyen avoisine pour l'heure les 48 euros, les achats en ligne de vêtements ont eu tendance à se renouveler 4 fois ce semestre, contre 2,5 fois pour les produits d'hygiène et 2 fois pour les jouets et les produits techniques.

Mais ce serait une erreur de croire que les

internauts ne sont en quête que de bas prix. En effet, les habillements féminin et masculin achetés en ligne le sont à des prix inférieurs de 9 et 8% par rapport à la moyenne. En revanche, les prix sont 3,5% supérieurs à la moyenne du côté de l'enfant, en raison de l'absence en ligne des grandes surfaces. De même que pour les jeans homme, achetés 20% plus chers en ligne, les consommateurs se concentrent sur les prix bas en magasins pour ensuite chercher des grandes marques à prix réduits sur Internet.

<http://fr.fashionmag.com/news-200222>

Inditex rapatrie son service commerce électronique en Espagne

Ses premiers pas dans le commerce électronique, Inditex les a réalisés dès 2007 avec Zara Home. Le groupe galicien précise qu'à cette époque il a choisi le pays du trèfle pour «la connaissance, l'expérience et les ressources technologiques adaptées au commerce électronique» disponibles sur son territoire.



Visuel du site Pull & Bear.

Le quotidien espagnol El País souligne de son côté que l'impôt sur les sociétés dans le secteur du commerce électronique plafonne à 12,5% en Irlande contre 30% sur le territoire espagnol et que la société irlandaise qui réalise l'activité de commerce électronique d'Inditex se charge de la facturation. La gestion des stocks et la préparation des commandes ont toujours

été traitées depuis l'Espagne. Mais la problématique de différence de taux ne sera bientôt plus une préoccupation pour le groupe espagnol qui a lancé le 6 septembre les sites e-commerce de ses marques Üterque, Pull & Bear, Bershka, Massimo Dutti, Stradivarius et Oysho dans une quinzaine de pays. «Ayant finalisé la phase de lancement et acquis le savoir-faire, la société prend la décision d'exploiter son commerce internet depuis l'Espagne à partir de l'année 2012». Le groupe, qui avait déjà son e-boutique Zara en 2010, a ainsi créé le 29 juillet la société Inditex ECommerce SA pour gérer depuis l'Espagne l'ensemble de ses activités de commerce électronique. Inditex avait bouclé l'exercice 2010 avec 12,5 milliards de ventes.

<http://fr.fashionmag.com/news-202063>

Réglementation

Règlement d'exécution (UE) no 907/2011 du Conseil du 6 septembre 2011 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 1105/2010 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire sur les importations de fils de polyesters à haute ténacité originaires de la République populaire de Chine, et clôturant la procédure concernant les importations de fils de polyesters à haute ténacité en provenance de la République de Corée et de Taïwan

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:232:0029:0030:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 873/2011 de la Commission du 27 juillet 2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:227:0005:0006:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 791/2011 du Conseil du 3 août 2011 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de certains tissus de fibre de verre à maille ouverte originaires de la République populaire de Chine

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:204:0001:0010:FR:PDF>

Directive 2011/74/UE de la Commission du 29 juillet 2011 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique, l'annexe II de la directive 96/73/CE du Parlement européen et du Conseil relative à certaines méthodes d'analyse quantitative de mélanges binaires de fibres textiles

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:198:0032:0036:FR:PDF>

Directive 2011/73/UE de la Commission du 29 juillet 2011 modifiant, aux fins de leur adaptation au progrès technique, les annexes I et V de la directive 2008/121/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux dénominations textiles

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:198:0030:0031:FR:PDF>

Règlement (UE) no 830/2011 de la Commission du 27 juillet 2011 établissant, pour 2011, la «liste Prodcoum» des produits industriels prévue par le règlement (CEE) no 3924/91 du Conseil

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:224:0001:0283:FR:PDF>

Secteur:

**Technologie de
l'Information et de
la Communication**

Voici la « première tablette tactile africaine » made in Congo !

(AfrISCOOP) — C'est l'une de ces informations que les Africains ont

envie d'écouter, plus souvent, sur leur continent et qui démontre que le continent berceau de l'humanité bouge ; malgré le misérabilisme dont il est l'objet généralement dans la presse internationale. Il s'agit de la mise en vente de la « première tablette tactile africaine ». Dans un mois, la « première tablette tactile africaine » sera mise à la disposition de tous les consommateurs d'un tel produit en Afrique, a appris « Afriscoop ». Œuvre d'un jeune programmeur congolais (de Brazzaville) du nom de Vérone Mankou, 25 ans, la multiplication du prototype devrait s'effectuer dans l'Empire du milieu.



« Cette première tablette tactile africaine que j'ai conçue sera commercialisée dans un mois environ, le financement est presque acquis pour sa production en Chine, l'Afrique ne disposant pas d'infrastructures appropriées », a expliqué le jeune inventeur, chez nos confrères de Xinhua. L'œuvre de Vérone Mankou a été présentée au grand public lors du « Africa Web Summit » (à Brazzaville) qui s'est tenue du 17 au 18 septembre. Cette rencontre internationale dédiée aux applications des Tic (Technologies de l'information et de la communication) est organisée par les spécialistes congolais des Tic et réunira des experts de cette thématique provenant des quatre coins du monde. A travers « Africa Web Summit », le Congo-Brazzaville veut apporter sa marque de fabrique à la réduction du fossé numérique entre pays pauvres et

riches de la planète.

<http://www.seneweb.com/news/Technologie/>

Mon magazine multimédia en ligne avec Scoop.it



Dans le monde du Web 2.0, on connaît déjà les blogs, le micro-blogging [Twitter], les réseaux sociaux...

Mais c'est à une nouvelle tendance que la jeune société toulousaine Goojet a décidé de s'attaquer. Sur Scoop.it, plutôt que de créer du contenu, les internautes publient une information déjà traitée et mise en ligne par d'autres, sous une forme qui s'apparente à celle d'un magazine en ligne. Quand un adepte du café de Colombie, de l'Ultra trail du Mont-Blanc ou de la démarche lean dans l'automobile croise un article intéressant sur le Web, il n'a plus qu'à cliquer sur le bouton « Scoop.it », préalablement téléchargé dans son navigateur, pour le publier. N'importe quel internaute peut ensuite s'abonner à une ou plusieurs thématiques qui l'intéressent. La jeune pousse est ancrée dans l'écosystème toulousain. C'est de là que viennent ses trois fondateurs, le PDG Marc Rougier, le directeur général Guillaume Decugis et Ludovic Le Moan [désormais à la tête d'une autre entreprise], mais aussi son équipe de développement. Une dizaine de développeurs ayant déjà travaillé dans une précédente société de Marc Rougier, avec des compétences si haut de gamme que l'américain Skype les avait sélectionnés pour son projet de distribution télévisuelle et vidéo en pair à pair. Créé en juin 2007 à Labège [Haute-Garonne], Goojet a levé 2,5 millions d'euros auprès de trois investisseurs, qui avaient déjà accompagné les trois cofondateurs

dans leurs précédentes aventures. La jeune pousse ne génère pas encore de revenus, mais ses dirigeants étudient deux modèles économiques futurs : la publicité ciblée vers les thématiques de publication ou un mode payant avec des fonctions de personnalisation et d'analyse de trafic.

Source : L'Usine Nouvelle N°3250 du 25-31 août 2011

Stereograph met la 3D aux commandes

Une lampe qui grille ? Un moteur qui tombe en panne ? Il est désormais possible de savoir où, en temps réel et en 3D. Le logiciel développé par la start-up bretoise Stereograph permet de réaliser un contrôle de bâtiments depuis une interface informatique en 3 dimensions, à des fins de supervision et de maintenance. Il est issu du projet Theia, qui a mûri grâce aux échanges informels avec les voisins de l'entreprise au sein du parc d'activités Euratechnologies de Lille. Une opportunité qu'ont saisie Manuel Gomes et Christophe et Christophe Robert, les deux infographistes 3D fondateurs de Stereograph en 2006. Au départ, la start-up ne faisait que de la prestation. Mais avec succès. En autofinancement complet, elle a réalisé une embauche tous les 4 mois et compte aujourd'hui 10 collaborateurs. Elle réalise un CA de 800 000 €. Le projet d'aller au-delà des prestations d'infographie est venu de l'expérience et s'est nourri d'échanges. « Du fait de notre métier, nous étions très en amont des projets, plusieurs années avant le début des travaux. Nous avions la fibre du jeu vidéo, d'où l'idée d'utiliser la 3D temps réel, à partir des fichiers dont nous disposions en tant qu'infographistes », explique Manuel Gomes. Le développement de leur produit de supervision 3D temps réel a été réalisé en deux ans et demi. Au départ autofinancé, le projet bénéficie aujourd'hui,

indirectement, d'une aide d'Oséo, par l'intermédiaire de son 1^{er} client, un groupe qui voulait surveiller ses 4 bâtiments dans 3 pays. L'entreprise a obtenu l'appui de Microsoft dans le cadre de son programme Idée d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes et a réalisé un prototype pour le projet de stade à toit ouvrant de Lille. Le produit sera livré au cours du 1^{er} semestre 2012.

Source : *L'Usine Nouvelle* N°3247 du 17 juillet 2011

Un logiciel pour faciliter l'interprétation des données médicales

Une équipe de l'Université de Technologie de Vienne travaille sur un logiciel permettant de visualiser intuitivement diverses données médicales. Il s'agit en particulier d'aider les médecins à traiter des volumes importants de données sous une forme plus accessible et plus flexible que d'obscurer listes de chiffres ou autres tableaux s'étendant sur des pages entières.



Un logiciel de soutien au diagnostic

Les programmes informatiques sont de plus en plus communs dans la pratique quotidienne de la médecine, fournissant une aide précieuse au diagnostic. Dans un effort pour aboutir à un système de communication efficace entre les

ordinateurs et les humains, les chercheurs viennois ont concentré leurs efforts sur l'aspect visuel. En effet, s'il nous est difficile d'appréhender correctement des tableaux de chiffres ou des grandes quantités de données, nos cerveaux sont particulièrement bien adaptés à l'interprétation de représentations visuelles. L'interaction homme-machine en est encore à ses balbutiements, mais il s'agit d'un domaine appelé à gagner de l'importance en raison de la généralisation de l'outil informatique comme appui aux professionnels, et ce dans de nombreux domaines. VisuExplore, le programme développé à l'Université de Technologie de Vienne, enregistre les données médicales telles que les tests sanguins, la fréquence cardiaque, les courbes de température, le planning chirurgical ou les médicaments prescrits. Ces données sont ensuite analysées puis représentées graphiquement de façon optimale en laissant de larges possibilités d'interaction. Le logiciel ne propose cependant pas de diagnostic médical. Afin d'optimiser l'ergonomie et le rendu des données présentées, les chercheurs ont mené plusieurs séries d'entretiens approfondis avec des médecins, ils ont également observé les relations entre le personnel médical et les patients et ont effectué des essais pratiques avec des étudiants. Il s'est notamment avéré que les patients intègrent plus vite l'aspect néfaste pour la santé de certains comportements lorsqu'ils ont l'occasion de consulter visuellement l'évolution des signaux médicaux illustrant les conséquences, que lorsque les médecins leur donnent de simples conseils. La première version de VisuExplore est disponible mais le développement se poursuit : améliorations et extensions sont déjà prévues.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/67433.htm>

LG LSM-100 : la première souris ... qui peut scanner !



Ceci est un produit révolutionnaire, et pour une fois, ça ne vient pas d'Apple ! LG

vient d'accoupler un scanner et une souris ... et le résultat a l'air très convaincant ! La LG LSM-100 est une souris pouvant scanner n'importe quoi, si tant est qu'elle peut glisser dessus. En effet, en dessous de ce petit rongeur se trouve de quoi numériser n'importe quel dessin ou texte ! Plus besoin d'un scanner à la maison qui fait 30cm et une souris à côté, tout se regroupe dans 5cm ! Elle peut scanner un document de la taille d'une page A3 et l'enregistrer en JPEG, TIFF, PNG, PDF. Et ce n'est pas tout ! Elle dispose également d'une reconnaissance optique de caractères qui convertit les textes à partir des dites images dans un document Word éditable ! Vous désirez prendre un tableau de données d'un morceau de papier et les modifier sur Excel ? C'est possible ! Envoyer un dessin par mail ? C'est possible !

<http://www.1fotech.com/lg-lsm-100-souris-scanner/>

Supra-Design, quand la physique fait léviter le design



Des élèves de l'ENSCI et des physiciens présentent le fruit de leur travail commun : dix nouvelles visions de

la supraconductivité pour aujourd'hui et demain, à l'Espace des sciences Pierre-Gilles de Gennes, jusqu'au 15 octobre.

À l'occasion des 100 ans de la supraconductivité, une double exposition propose Supra-Design et La Supra dans tous ses états. Supra-Design présente les réalisations et la démarche du travail collaboratif entre scientifiques

et designers. La Supra dans tous ses états, réalisée par le CNRS, présente le phénomène de la supraconductivité, les travaux de recherche et ses applications.

Le projet Supra-Design

On pourra y voir : un supra-labyrinthe, un supra-cirque, une sculpture lumineuse à -200°C, un sac de randonnée sans contact avec le dos, des bijoux flottants...

Une fois refroidis à très basse température, certains matériaux deviennent supraconducteurs. Ils conduisent alors le courant électrique de façon parfaite et repoussent les champs magnétiques, faisant ainsi léviter les aimants. Cette lévitation est très originale, car en lévitation, l'aimant reste « accroché » au supraconducteur, y compris lorsqu'on renverse l'ensemble ! C'est ce phénomène physique qui est à l'origine du partenariat entre l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle et des physiciens, à l'occasion des 100 ans de la supraconductivité. Ainsi, des étudiants de l'atelier formes & matières de l'ENSCI ont-ils choisi de réfléchir à ces supraconducteurs pour répondre à deux questions :

- Comment montrer la supraconductivité au grand public de façon pédagogique et renouvelée ?

- Dans le futur, quels nouveaux usages pourrait-on imaginer si les chercheurs parviennent à inventer des matériaux supraconducteurs à température ambiante ?

Quatre mois d'expérimentations, d'azote liquide à -200°, de physique quantique, quatre mois de discussions, de réflexions, de création, de production ont permis aux étudiants de proposer dix projets. Dix nouvelles visions de la supraconductivité, pour aujourd'hui et pour demain.

Le projet SupraDesign est le fruit d'un partenariat entre l'ENSCI, le CNRS, l'Université Paris-Sud 11, Universcience, la

Mairie de Paris, Nexans et l'espace Pierre-Gilles de Gennes (ESPCI Paris-Tech).

<http://www.ensci.com/une/actualite/article/12398/>

E-commerce : +20% de ventes au 1er semestre

Les Français ont dépensé en ligne 17,5 milliards d'euros au 1er semestre. Une progression de 20% qui, si elle se maintient, devrait permettre au secteur de générer 37 milliards d'euros sur l'année. Et peut-être 45 milliards en 2012, selon la Fevad (Fédération du E-commerce). Mais ce début d'année 2011 n'est pas sans soulever quelques problèmes. Ainsi, la progression du nombre d'acheteurs en ligne ralentit, avec 4,1 millions de nouveaux e-acheteurs (+15%) en un an. «Il y a des zones reculées encore non connectées et où la situation avec les pouvoirs publics reste problématique», relève François Momboisse, président de la Fevad. «Or, ce sont précisément des zones qui manquent de commerces, et où l'e-commerce aurait de fait un large impact».

Rang	Site	Chiffre d'affaires (milliards d'euros)	Evolution (en % par rapport à 2010)	Nombre d'acheteurs (millions par jour)
1	Amazon	5 122 000	22,0	1 000 000
2	Amazon*	4 000 000	22,0	600 000
3	Fnac.com	3 775 000	16,8	107 000
4	ChocOnline*	3 669 000	15,2	441 000
5	Choc.com	3 482 000	16,8	152 000
6	Fnac	3 341 000	16,8	330 000
7	Shopping.com	3 010 000	16,7	446 000
8	La Presse*	2 910 000	15,7	101 000
9	Comptabil	2 811 000	16,8	102 000
10	Vente-privee.com	2 600 000	14,6	1 201 000
11	Comptabil*	2 500 000	13,7	102 000
12	Proxad	2 307 000	11,0	200 000
13	Market.com	2 223 000	16,8	200 000
14	Amazon.com	2 000 000	16,8	401 000
15	Amazon*	1 999 000	9,7	247 000

Top 15 des sites e-commerce les plus visités au 1er semestre 2011

La fédération relève également le sensible repli du panier moyen, qui est passé de 93 à 90 euros. «Un retrait qui n'est pas sans rappeler celui que l'on a connu en 2009 suite à la crise de la fin 2008», rappelle Marc Lolivier, délégué général de la Fevad, qui note également le recul de 2,2% touchant la consommation des ménages

entre janvier et juin. Quant au top 15 du e-commerce, il voit eBay et Amazon se serrer en tête de classement. La Redoute se classe de son côté au 8ème rang, devant Vente-privée à la dixième place et 3 Suisses juste derrière. BrandAlley prend pour sa part la 14ème place, tandis que Spartoo fait son entrée au Top 15.

<http://fr.fashionmag.com/news-200217>

Veille Economique

Technologies de l'information : La France perd 4 places au classement mondial de la compétitivité

Désormais classée au 21ème rang sur l'échiquier mondial et au 11ème des pays européens de l'Index mondial de la compétitivité dans les technologies de l'information, la France est en perte de vitesse par rapport à 2009. L'étude de The Economist Intelligence Unit et la Business Software Alliance (BSA) dégage certains leviers de croissance du numérique en France avec notamment un nécessaire renforcement de la R&D et un soutien accru à l'écosystème du logiciel, donnant ainsi une résonance particulière au développement de l'économie numérique souhaité et mis en place par le gouvernement dans le cadre de ses « investissements d'avenir ».

Pour sa quatrième édition depuis 2007, le classement analyse la situation de 66 pays sur la base de 5 leviers de compétitivité reflétant les bases essentielles de l'innovation informatique : la conjoncture économique, l'infrastructure informatique, les ressources humaines, l'environnement de recherche et développement (R&D), l'environnement juridique et les aides publiques au développement du secteur informatique.

Les Etats-Unis demeurent la nation la plus compétitive au monde, la Finlande arrive

en première position des pays européens et la France occupe une modeste 11ème place en Europe et n'a progressé qu'au niveau de l'infrastructure informatique (+3 places) et de l'environnement juridique (+1). Le pays perd des places dans les autres catégories comme l'environnement de R&D (-3), les ressources humaines (-2) et le soutien au développement du secteur informatique (-1).

La France au ralenti

La France perd quatre places par rapport à 2009, sa progression étant plus lente que plusieurs autres pays plus compétitifs qu'elle dans le domaine des technologies de l'information. « Même si elle maintient de bons scores dans tous les domaines, la France chute à la 21ème place de l'index mondial 2011 de la compétitivité dans les technologies de l'information, derrière l'Allemagne et la Grande Bretagne », déclare Jean-Sébastien Mariez, avocat du Comité français de la BSA en France. « Malgré un score global en légère hausse par rapport à 2009 (59,3 points contre 59,2), l'hexagone affiche une progression moins nette que certains autres pays du haut du tableau, et se trouve ralenti par de moins bons résultats dans les domaines de la R&D, du soutien au secteur informatique et, des ressources humaines notamment. L'Index 2011 révèle également des difficultés au niveau de la conjoncture économique française, en termes d'ouverture aux investissements étrangers, de réglementations gouvernementales de la simplicité de concession de licences, de régime fiscal et de sur-réglementation du marché du travail. En fin de compte, la France est en retard vis-à-vis de ses principaux partenaires européens », explique-t-il.

« Alors que l'économie mondiale entame sa reprise, il est plus important que jamais pour les gouvernements d'adopter une vision à long terme du développement et de la valorisation du secteur informatique et du numérique dans sa globalité

», poursuit Jean-Sébastien Mariez. « L'industrie du numérique doit s'inscrire au plan des priorités de nos décideurs. A défaut, le risque est de creuser les retards davantage encore ! Il est essentiel de prendre comme perspective le moyen terme et d'investir en conséquence pour améliorer significativement la compétitivité numérique du pays. Ainsi, les appels à candidature émis par le gouvernement en 2011 dans le cadre du développement de l'économie numérique à travers les investissements d'avenir, qu'il s'agisse de projets de cloud computing, d'e-éducation, d'e-santé, de logiciel embarqué ou de sécurité des réseaux, vont-ils dans le bon sens. Ils devraient permettre à la France de progresser pour retrouver, à terme, une posture plus conforme à ses ambitions et à son statut de puissance économique de premier plan. »

Des points positifs ...

A l'inverse de ses voisins allemands et britanniques, la France affiche une forte progression sur le terrain de l'infrastructure informatique et de l'environnement juridique par rapport à 2009, gagnant 3 places pour occuper le 16ème rang. La France gagne du terrain sur le marché du haut débit avec un tiers de sa population qui dispose à présent d'une telle connexion. Simultanément, la France s'améliore légèrement dans la catégorie de l'environnement légal depuis 2009 (classement et score), notamment en raison de sa ratification en 2009 des Traités de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Le pays obtient également une évaluation globale positive dans les domaines de la signature électronique, de la confidentialité des données et de la législation sur la cybercriminalité. En la matière, la France rejoint la Norvège à la

11ème position du classement.

... et des catégories en baisse

Parmi les principales causes de la baisse de performance de la France en 2011 (classement et score), citons le déclin des recrutements de diplômés de l'enseignement supérieur et des filières scientifiques et techniques. Le nombre de postes dans l'informatique est relativement stable depuis 2009. Notons toutefois que, pour une population comparable, la France propose nettement moins de postes dans l'informatique que sur des marchés similaires tels que le Royaume-Uni. Au niveau R&D, malgré ses améliorations dans tous les domaines de la catégorie, la France perd 3 places pour se classer au 19ème rang ; un paradoxe qui s'explique par la progression plus rapide enregistrée par des pays tels que le Danemark, la Suisse ou l'Autriche. Les secteurs public et privé ont investi davantage dans la R&D ces dernières années et le nombre de brevets informatiques est en légère augmentation, ce qui démontre une intensification en termes d'innovation de la part des entreprises IT françaises ou une plus grande motivation à protéger leurs innovations. En dépit d'un accueil favorable concernant sa stratégie de « e-gouvernement », on note un déclin de la performance (classement et score) de la France dans le soutien au secteur informatique, principalement du à la chute de 2 indicateurs : l'accès aux investissements et les achats informatiques publics.

Résultats de l'Index mondial 2011 de la compétitivité dans les technologies de l'information

L'Index de cette année montre que les pays ayant toujours affiché de bons résultats dans le domaine conservent leur position de domination comme si « l'avantage appelait l'avantage » ; ceux qui ont investi année après année pour poser des bases solides favorables à l'innovation

technologique continuent à en récolter les fruits. Mais la scène mondiale devient de plus en plus concurrentielle surtout que de nouveaux venus, des économies en développement particulièrement, s'efforcent d'aligner leur jeu sur ceux des leaders historiques. Les pays qui affichent les plus fortes progressions par rapport à l'édition 2009 de l'Index sont la Malaisie, qui gagne 11 places au classement général du fait de l'intensification de ses efforts de recherche et développement, et l'Inde, qui avance également de 10 places grâce à son environnement robuste de R&D et au dynamisme de son capital humain. D'autres pays, comme Singapour, le Mexique, l'Autriche, l'Allemagne et la Pologne, améliorent nettement leur compétitivité cette année avec de meilleurs résultats toutes catégories confondues. Pour télécharger l'intégralité de l'Index mondial de la compétitivité dans les technologies de l'information, avec les tableaux interactifs des scores, des synthèses détaillées par pays, des études de cas et des entretiens vidéo avec des experts de l'informatique, rendez-vous sur le site de la BSA, à l'adresse www.bsa.org/globalindex

<http://www.itrnews.com/articles/123660/>

Réglementation

أمر عدد 1094 لسنة 2011 مؤرخ في 3 أوت 2011 يتعلق بضبط الهيكل التنظيمي للوكالة الوطنية للمصادقة الإلكترونية

JORT N°59 du 09 Août 2011

Règlement (UE) no 937/2011 de la Commission du 21/09/2011 portant application du règlement (CE) no 808/2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires sur la société de

l'information

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:245:0001:0018:FR:PDF>

Secteur:

**Industries Mécanique,
Electrique
Et Electronique**



Econiz, le clapet économiseur d'eau du picard Boutté

Commercialisé dans le rayon plomberie-robinetterie des enseignes de bricolage, Econiz est un économiseur d'eau mécanique qui stoppe l'eau pendant la vaisselle, le lavage des mains, le rasage ou le brossage des dents. Ce dispositif en laiton chromé se fixe sur le bec du robinet de la cuisine ou de la salle de bains pour éviter les écoulements d'eau inutiles, sans perdre le réglage de la température. « C'est un dispositif mécanique très simple à manier, à la portée d'un enfant de trois ans, et très solide », explique Gilles Buridard, le PDG de Boutté. Cette PME de Friville-Escarbotin [Somme] a mis au point et industrialisé ce dispositif après avoir acheté le brevet à son inventeur. « Ce n'est pas un réducteur de débit. C'est un clapet sur lequel il suffit d'appuyer pour stopper l'eau », précise le patron de cette PME qui emploie 170 salariés. Pour installer Econiz, on dévisse le mousseur du robinet - le système qui évite les projections d'eau - et l'on visse, à la place, Econiz qui combine les fonctions de mousseur et de clapet. Spécialisée dans l'usinage de pièces en laiton pour le secteur de la robinetterie, Boutté fabrique des robinets et terminaux d'arrosage métalliques. L'entreprise familiale a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros et enregistré une progression de 25% au premier semestre 2011 par rapport à celui de l'année dernière. Pour

toucher le grand public, elle a créé Econiz.com, un site Internet qui se veut démonstratif et marchand. L'objectif de Boutté est d'équiper 1 % des foyers français avec son économiseur d'eau. La PME pourrait revoir ses ambitions à la hausse si l'eau du robinet devient un peu plus chère qu'aujourd'hui [environ 3 euros le mètre cube].

Source: L'Usine nouvelle N°3250 du 25-31 août 2011

Un nouveau type de pont à bascule économe en énergie

Un nouveau modèle de pont économe en énergie a passé avec succès un premier test pratique. Ce pont pliable ne fonctionne ni par énergie hydraulique, ni avec des cordes de traction - mais avec une pompe à eau solaire.



Le pont à bascule conçu par l'Université de Technologie de Vienne Crédits : Copyright TU Wien

Premier test réussi

Différents types de ponts mobiles existent, et ce depuis longtemps ; mais tous ces modèles possèdent la caractéristique commune d'être gourmands sur le plan énergétique. Sur commande de la ville de Vienne, l'Institut d'ingénierie des structures de l'Université de Technologie de Vienne a développé un pont pliable plus économe en énergie que les autres variantes existantes, grâce à un design

élaboré et à des éléments parfaitement équilibrés. Ce pont ne nécessite en effet que des réservoirs d'eau et une petite pompe, qui peut fonctionner avec des panneaux solaires, pour changer de position. Situé au sommet des piliers du pont, un réservoir peut relâcher de l'eau dans deux récipients en métal, mobiles le long des piliers. Lorsque ces récipients sont pleins, ils descendent, faisant remonter les tabliers du pont dans le même temps. En position fermée, ce pont laisse donc la voie libre même aux bateaux imposants. Ce concept de pont a été validé par une étude de faisabilité devant déterminer si une telle construction destinée aux piétons et aux cyclistes pouvait être mise en place sans qu'elle n'interfère avec le trafic fluvial. Le pont devrait s'étendre sur 100 mètres, en comptant 66 mètres entre ses deux piliers. Pour un tel dimensionnement, il suffirait d'une pompe à eau fonctionnant avec des panneaux solaires et quelques centaines de litres d'eau pour soulever et abaisser trois fois par jour les tabliers du pont. Faisant office de test pratique, un modèle au cinquième a été construit - et s'est avéré produire de très bons résultats, conformes aux attentes.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/67727.htm>

Projet pour des carrosseries de voitures à base de biomatériaux

L'industrie automobile a déjà recours aux fibres naturelles en tant que matériau de renforcement dans les doublures de portières, tableaux de bord, tablettes arrière et revêtements intérieurs de toits des véhicules. Outre une faible densité, ces matériaux sont dotés d'une grande résistance et d'une haute rigidité. L'Université des sciences appliquées (FH) de Hanovre (Basse-Saxe) franchit désormais une nouvelle étape dans le

développement de biomatériaux pour l'industrie automobile. En partenariat avec l'entreprise Four Motors GmbH, le projet «Bioconcept Car» a pour but de développer, construire et tester les futurs éléments de carrosserie à base de bioplastiques et biomatériaux composites du véhicule Volkswagen Scirocco. C'est l'entreprise Zim Speed Ltd, spécialisée dans la production de matériaux légers renforcés de fibres destinés aux voitures de course, qui fabriquera les éléments de carrosserie en biomatériaux composites. Les bioplastiques devront également être réalisables à l'échelle industrielle. Ces pièces seront tout d'abord testées sur leurs propriétés mécaniques en laboratoire, puis sur leur bon fonctionnement en situation réelle de course. Le retour d'expérience permettra d'optimiser et poursuivre le développement des éléments de carrosserie. Au terme du projet (novembre 2013), un catalogue des pièces, de leurs matériaux constitutifs et décrivant les procédés de transformation de ces derniers, sera mis en circulation. Le but de «Bioconcept Car» est notamment de stimuler l'introduction de nouveaux biomatériaux aussi bien dans la branche automobile que dans d'autres domaines d'application.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/67114.htm>

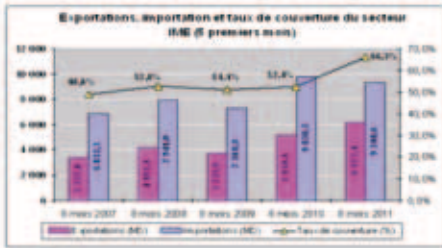
*Veille
Economique*

TUNISIE / Les indicateurs du secteur IME pour les 8 premiers mois 2011

Les IME accusent une baisse du rythme de croissance par rapport à 2010

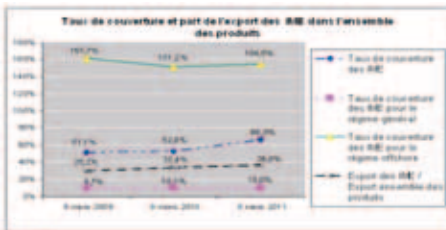
1/ Analyse globale du commerce extérieur :
Durant les 8 premiers mois de l'année 2011, les paramètres du secteur des industries mécaniques et électriques ont affiché une augmentation au niveau

des exportations par rapport à la même période de l'année 2010. Cette augmentation est de 19,9 % (6 172,4 MD contre 5 150,1 MD pour la même période 2010). Toutefois, cette performance reste en deçà de celle enregistrée en 2010 par rapport à 2009, qui a atteint 38 %. Le secteur des IME est le premier secteur exportateur et participe à hauteur de 36,6 % de l'ensemble des exportations des produits.



Source : INE

Durant cette même période, les importations ont affiché une baisse de 5,3 % (9 308,6 MD contre 9 830,3 pour 2010). Le taux de couverture a atteint le maximum des 5 dernières années et ce, en affichant une valeur de 66,3%, soit une amélioration de 26,5 % par rapport à la même période de l'année 2010. Pour le régime offshore, le taux de couverture a affiché une valeur de 154,5 % soit une légère amélioration de 2,2% par rapport à l'année précédente. Concernant le régime général, le taux de couverture est resté pratiquement stable, avec une valeur de 10% pour la période d'analyse.



Source : INE

Conclusion :

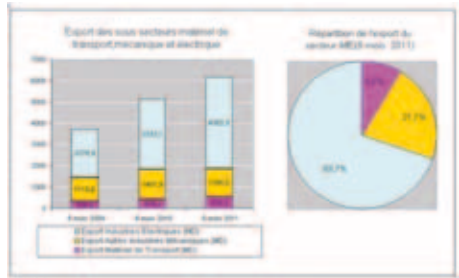
- Durant la période d'analyse, les

exportations des IME ont accusé une baisse du rythme de croissance par rapport à l'année 2010, avec un taux d'évolution de 19,9% contre 38,0%. En contre partie, le taux de couverture s'est amélioré et a atteint 66,3%.

- L'IME est toujours en tête des secteurs exportateurs avec 36,6 % de l'ensemble des exportations manufacturières contre 33,4 % pour la même période de l'année précédente

II) Analyse par sous secteurs :

Le graphique suivant montre l'évolution des exportations des sous-secteurs :



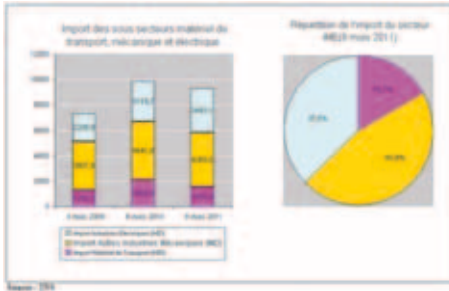
Source : INE

N.B :

- Matériel de transport : tracteurs, camions, bus et cars, voiture de tourisme, châssis et carrosserie ...
- Autres industries mécaniques : Toutes les industries mécaniques sauf le Matériel de transport

L'analyse de l'export par sous secteur montre que les industries électriques occupent la première place et représentent 69,7 % de l'ensemble du secteur IME, soit 4302,5 MD dont 1 637,4 MD proviennent de l'activité fils et câbles électriques soit 38,1 % du sous secteur électrique. On trouve en seconde place l'export des autres industries mécaniques avec 21,7 % et en troisième place le matériel de transport avec seulement 8,6% du secteur IME. Cependant, et comme le montre le graphique ci-après, les importations pour les autres industries mécaniques sont classées en première position avec une part de 45,8 % soit 4 265,5 MD. Les

importations des industries électriques viennent en seconde position avec 37,5 % de l'ensemble des importations du secteur IME alors que le matériel de transport occupe la troisième place avec seulement une part de 16,7%



Conclusion

- Plus des 2/3 des exportations de l'IME proviennent du sous secteur électrique
- Malgré la conjoncture actuelle, la situation du secteur est relativement bonne particulièrement pour le sous-secteur électrique qui affiche un taux de couverture de 123,2 %. Cependant, les sous-secteurs autres industries mécaniques et matériel de transport ont des taux de couverture respectifs de 31,4% et de 34,1% et enregistrent des performances inférieures aux industries électriques. En plus, on remarque une baisse de 4,8% des exports des autres industries mécaniques.

<http://www.cetime.ind.tn/home.php?lang=fr&module=rubriques&opt=8>

PC : Gartner divise par deux ses prévisions de croissance pour 2011



Le Gartner présente ces dernières prévisions sur l'évolution du marché des PC. Et le moins que l'on puisse dire est qu'il les a largement revues à la baisse. De

9,3 %, la croissance prévue passe à 3,8 %. Ce qui fera quand même un total de

352 millions d'unités sur l'ensemble de l'année 2011. Heureusement, en 2012, les ventes devraient progresser de 10,9 % et avoisiner les 400 millions d'unités. L'objectif initial de Gartner pour ... 2011. La croissance inférieure aux prévisions pour 2011 résultera essentiellement de la dégradation des prévisions en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis sur la deuxième moitié de l'année. En 2012, le marché restera pénalisé par les performances de 2011 et un début d'année plus lent que prévu.

« L'Europe de l'Ouest n'est pas seulement en train de lutter contre les stocks de PC mais aussi contre les bouleversements économiques », déclare Ranjit Atwal, Directeur de recherche au sein du Gartner. « Les ventes de PC grand public aux Etats-Unis ont été beaucoup plus faibles que prévu au cours du deuxième trimestre, et les indications sont que celles lors de la rentrée scolaire ont été décevantes ». « Des prévisions économiques de plus en plus pessimistes entraînent une détérioration de la confiance des consommateurs grand public comme des entreprises dans les deux régions. Nous attendons un resserrement des dépenses du grand public comme des entreprises mais dans une moindre mesure pour celles-ci ».

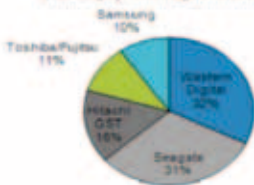
Même si le PC reste important aux yeux des consommateurs comme des entreprises, un achat peut être facilement repoussé. Surtout si des dispositifs complémentaires apparaissent plus attractifs. On achète plus forcément un PC comme premier équipement. Les tablettes ont profondément changé la dynamique du marché PC et la décision d'HP de revoir sa stratégie a pour effet de mettre en évidence la pression que subissent les fournisseurs pour s'adapter à la nouvelle dynamique ou abandonner le marché, estime George Shiffler, Directeur de recherche au sein du Gartner. « Les essais et les modèles

d'affaires des fournisseurs faillissent au fur et à mesure que les fonctionnalités des PC traditionnels sont étendus à d'autres appareils, et que les utilisateurs continuent d'allonger la durée de vie de leur PC. Les vendeurs ne semblent s'agiter que pour trouver des solutions rapides à leurs problèmes. Malheureusement, le chaos qui en résulte est simplement en train de créer plus de confusion à travers la chaîne d'approvisionnement de PC, affectant les ventes ».

<http://www.itrnews.com/articles/122972/>

Marché des disques durs : des ventes en légère hausse, mais des marges qui s'amenuisent

Worldwide Hard Disk Drive Unit Shipment Market Share, Q2 2011
(Ranking by Percentage of Unit Shipments)



Source: IHS Group Research, September 2011

Malgré des inquiétudes concernant l'approvisionnement suite au tremblement de terre au Japon, les ventes de disque dur ont augmenté de 4,1% au cours du second trimestre. 167 millions d'unités ont été expédiées par les fabricants.

C'est Western Digital qui reste le numéro 1 du secteur avec 32% de parts de marché et 53,8 millions d'unités vendues (+6%). Le fabricant est toutefois talonné de près par Seagate qui s'octroie désormais 31% du marché avec 52,3 millions d'unités vendues (+7,2%). Les deux fabricants ont cependant vu leurs marges diminuer, en raison de la forte concurrence et des marges déjà réduites sur les disques durs intégrés aux PC portables. Seagate a, par ailleurs, eu un problème avec l'un de ses modèles de 1 To (qu'il a d'ailleurs du rappeler) intégré sur les iMac de 21,5 et

27 pouces. Derrière, Hitachi GST (16%), Toshiba/Fujitsu (11%) et Samsung (10%) se disputent le tiers restant. Pour le 3ème trimestre, ventes et promos de rentrée aidant, IHS iSuppli prévoit une augmentation de 3,4% des ventes.

<http://www.itrnews.com/articles/122972/>

Réglementation

قرار من وزير الصناعة و التكنولوجيا و وزير التجارة و السياحة مؤرخ في 12 أوت 2011 يتعلق بالنجاعة الدنيا في إستهلاك الطاقة بالنسبة لأجهزة التكييف الفردي ذات قدرة تبريد أقل من 12 كيلوواط

JORT N°61 du 16 Août 2011

أمر عدد 1065 لسنة 2011 مؤرخ في 30 جويلية 2011 المتعلق بتنقيح و إتمام الأمر عدد 744 لسنة 1995 المؤرخ في 24 أفريل 1995 المتعلق بتطبيق أحكام الفصلين 88 و 89 من القانون عدد 127 لسنة 1994 المؤرخ في 26 ديسمبر 1994 المتعلق بقانون المالية لسنة 1995 الخاصين بتحديد قوائم المواد الأولية و المواد نصف المصنعة اللازمة لصناعة التجهيزات المستعملة للتحكم في الطاقة أو في ميدان الطاقات المتجددة و التجهيزات المستعملة للتحكم في الطاقة أو في ميدان الطاقات المتجددة

JORT N°58 du 05 Août 2011



R è g l e m e n t d'exécution (UE) no 842/2011 de la Commission du 19 août 2011 établissant les formulaires

standard pour la publication d'avis dans

le cadre de la passation de marchés publics et abrogeant le règlement (CE) no 1564/2005

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:222:0001:0187:FR:PDF>

2011/519/UE Décision de la Commission du 29 juin 2011 concernant la mesure SA.27106 (C 13/09 — ex N 614/08) que la France envisage de mettre à exécution en faveur du secteur portuaire [notifiée sous le numéro C(2011) 4391]

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:221:0008:0014:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 859/2011 de la Commission du 25 août 2011 modifiant le règlement (UE) no 185/2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, en ce qui concerne le fret et le courrier aériens

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:220:0009:0015:FR:PDF>

Les informations des impacts environnementaux doivent porter sur le couple produit-emballage, rappelle le CNE



Le Conseil National de l'emballage rappelle dans une note de position que - conformément à la loi Grenelle I - les informations des impacts environnementaux

doivent porter sur le couple produit-emballage, et non de tout indicateur d'impact environnemental dédié à l'emballage seul. La note du CNE est téléchargeable sur son site.

Cette note a été dictée, précise le CNE, par le fait que, dans le cadre des communications d'informations environnementales portant sur les produits et les emballages «certaines de

ces communications ne nous semblent pas appropriées». Aussi, le CNE tient à affirmer sa position sur les allégations environnementales portant sur les emballages de tout produit, et convie les acteurs qui interviennent dans la chaîne de l'emballage à se conformer en matière d'information environnementale aux règles en vigueur et ne pas induire les consommateurs en erreur.

<http://emballage digest.fr/blog.php?2011/09/16/13034>

Directive 2011/72/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2011 modifiant la directive 2000/25/CE en ce qui concerne les dispositions pour les tracteurs mis sur le marché dans le cadre du mécanisme de flexibilité

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:246:0001:0004:FR:PDF>

2011/534/UE Décision de la Commission du 8 septembre 2011 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique, l'annexe de la directive 2002/95/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exemptions relatives aux applications utilisant du plomb et du cadmium [notifiée sous le numéro C(2011) 6309]

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:234:0044:0045:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 875/2011 de la Commission du 31 août 2011 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:227:0009:0010:FR:PDF>

Rectificatif au règlement délégué (UE) no 626/2011 de la Commission du 4 mai 2011 complétant la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indication, par voie d'étiquetage, de la consommation

d'énergie des climatiseurs (JO L 178 du 6.7.2011)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:199:0076:0076:FR:PDF>

2011/485/UE Décision d'exécution de la Commission du 29 juillet 2011 portant modification de la décision 2005/50/CE relative à l'harmonisation du spectre dans la bande de fréquences des 24 GHz en vue de l'utilisation limitée dans le temps par des systèmes radar à courte portée pour automobile dans la Communauté [notifiée sous le numéro C(2011) 5444]

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:198:0071:0072:FR:PDF>

Règlement d'exécution (UE) no 725/2011 de la Commission du 25 juillet 2011 établissant une procédure d'approbation et de certification des technologies innovantes permettant de réduire les émissions de CO2 des voitures particulières, conformément au règlement (CE) no 443/2009 du Parlement européen et du Conseil

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:194:0019:0024:FR:PDF>

2011/415/UE Décision de la Commission du 14 juillet 2011 rectifiant la directive 2010/19/UE modifiant la directive 91/226/CEE du Conseil et la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil afin de les adapter aux progrès techniques dans le domaine des systèmes antiprojections de certaines catégories de véhicules à moteur et de leurs remorques, en ce qui concerne la modification des annexes de la directive 2007/46/CE

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:185:0076:0076:FR:PDF>

Règlement (UE) no 678/2011 de la Commission du 14 juillet 2011 remplaçant l'annexe II et modifiant les annexes IV, IX et XI de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil

établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules (directive cadre)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:185:0030:0056:FR:PDF>

Règlement (UE) no 830/2011 de la Commission du 27 juillet 2011 établissant, pour 2011, la «liste Prodcoum» des produits industriels prévue par le règlement (CEE) no 3924/91 du Conseil <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:224:0001:0283:FR:PDF>

Secteur:

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Un béton hautes performances pour des structures plus légères et aérées

Une collaboration entre l'Institut d'Architecture et l'Institut de Technologie et de Génie des Structures de l'Université Technologique de Vienne a mené au développement d'un béton aux performances remarquables. Ce béton permet la fabrication d'éléments suivant une technique particulière : en projetant ce béton sur une structure de coussins d'air, cette méthode ouvre de nouvelles possibilités architecturales.

Un béton hautes performances pour des structures originales



La méthode de fabrication développée à l'Université de Technologie de Vienne

repose sur deux piliers : la mise au point d'un béton aux performances particulières et l'utilisation de ballons - des coussins d'air. Ces derniers sont utilisés pour reproduire la forme finale de la structure et sont ensuite soumis à la projection du béton mis au point par les chercheurs. Le béton est appliqué couche après couche, en intégrant un rembourrage entre elles afin d'éviter les fissures.



D'après Johannes Kirnbauer de l'Institut de Génie des Structures, ce qui importe est la composition exacte du

béton projeté : il doit en effet pouvoir être facilement pompé et projeté, et doit pouvoir durcir rapidement sur les coussins d'air. Il est également indispensable d'utiliser une substance capable de fluidifier le béton pour faciliter la pulvérisation ainsi qu'une substance accélérant la prise du béton - à l'image de ce qui est employé lors de la construction de tunnels. Au final, le béton développé par les chercheurs viennois répond à des critères de hautes performances. La résistance de ce béton est ainsi trois fois supérieure à celle d'un béton ordinaire, s'approchant de la résistance de l'acier. En effet, obtenir une structure solide et stable demande une couche de béton d'une épaisseur de quelques centimètres à peine. Des coques de béton telles que celle illustrée ci-dessus - avec une épaisseur de 1,5 à 4 centimètres - ne seraient pas envisageables avec les bétons à projeter existant jusqu'à présent.



De nouvelles possibilités architecturales

Les grands éléments en béton sont généralement produits différemment

: une ossature massive est coulée pour être travaillée ensuite. A l'inverse, cette technique de béton projeté permet d'expérimenter de façon bien plus libre des formes nouvelles et audacieuses, plus aérées ; l'Institut d'Architecture travaille ainsi sur de curieuses sculptures de plusieurs mètres de long. L'on peut certainement s'attendre à un fort intérêt pour cette technique de la part des architectes à l'avenir.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/67240.htm>
et http://www.tuwien.ac.at/aktuelles/news_detail/article/7088/

En bref : Prix spécial pour un ciment écologique



Développé à l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT),

un ciment a reçu le prix spécial dédié aux technologies écologiques du Land de Bade-Wurtemberg. Celui-ci requiert deux fois moins d'énergie pour sa production, avec un rejet de CO₂ dans l'environnement deux fois plus faible que les techniques conventionnelles. Seulement un tiers de la quantité de calcaire nécessaire à la fabrication du ciment de référence Portland est requise pour celle du «Celiment». De plus, il ne requiert pas de gypse dans sa composition. A partir de l'automne 2011, l'entreprise Celiment GmbH permettra de produire 100 kg de ce ciment par jour grâce à une usine-pilote installée sur le campus Nord du KIT.



Pour plus d'informations : <http://www.celiment.com/en/> et <http://idw-online.de/pages/de/news431756>

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/67300.htm>

L'efficacité du ciment « dépolluant » testée grandeur nature



En Belgique, une équipe de chercheurs étudie les effets d'un ciment qui permet de limiter la pollution dans une portion du tunnel Leopold II à Bruxelles. Ce ciment photocatalytique est constitué d'oxyde de titane. Associé à de la lumière ultraviolette, il absorbe les particules polluantes.

Depuis le 8 septembre, les scientifiques du consortium PhotoPAQ analysent, sur une portion de 100m du tunnel Léopold II de Bruxelles (2,3 km), l'effet dépolluant du ciment photocatalytique. Par l'effet combiné d'un catalyseur et de la lumière UV, ce ciment dit « photocatalytique » agit comme un puits pour certains polluants tels que les oxydes d'azote et des composés organiques volatils. Ainsi, des produits utilisant les propriétés photocatalytiques du dioxyde de titane (TiO₂) ont été lancés sur le marché européen (verres, pavés, bétons, ciments, etc.). Cependant, le bénéfice de leur utilisation doit être encore démontré et mesuré, ce qui est l'objectif du projet PhotoPaq.

Du 8 au 23 septembre, le consortium européen PhotoPAQ en collaboration avec Bruxelles Mobilité, teste l'effet dépolluant de ciments dépolluant à l'intérieur du tunnel Léopold II. Une série

d'instruments et une salle de contrôle ont été installées dans le tunnel et dans une salle attenante. Les premiers résultats de ces tests grandeur nature feront l'objet de publications scientifiques courant 2012. Cette campagne s'inscrit dans un projet plus global dédié à la pollution atmosphérique dans les villes, financé par le programme européen Life+ pour remédier aux problèmes de qualité de l'air en ville.

Plus largement, d'ici fin 2013, les objectifs du projet PhotoPAQ sont :

- le développement d'une méthode de test pour la dégradation photocatalytique des oxydes d'azote (NO_x) et d'un grand nombre de composés organiques volatils (COV) et des particules ultrafines ;
- l'évaluation de l'impact exact des matériaux à base de TiO₂ présents sur le marché ;
- la mise en place d'indicateurs environnementaux ;
- la formulation de recommandations et d'un outil de démonstration basé sur une modélisation numérique à l'attention des collectivités territoriales européennes.

<http://www.batiweb.com/actualites/insolite/16-09-2011-18750.html>

Brûler des pneus pour baisser le coût de fabrication du ciment



Le charbon représente encore près de 50% des combustibles utilisés pour faire tourner les 125 cimenteries du groupe Lafarge. La multinationale se fixe l'objectif d'utiliser 30% de combustibles non

fossiles d'ici 2015, contre 15 aujourd'hui. Comme Lafarge l'indique sur son site Internet « la production de ciment est par nature une activité dont l'empreinte environnementale est importante ». Pour libérer le CO2 contenu dans le calcaire, étape indispensable du processus de fabrication du ciment, il faut faire monter la température des flammes du four jusqu'à 2000°C. En 2010, ces fours étaient alimentés à 45% en charbon, à plus de 25% en coke de pétrole et en produits pétroliers et, à plus de 15% en gaz. Autrement dit, les cours des énergies fossiles ont une incidence directe et conséquente sur le coût de fabrication du ciment. Au-delà des bénéfices écologiques et sociaux- les conditions de travail dans les mines pakistanaises étant pour le moins pénibles, l'utilisation de combustibles alternatifs présente donc un intérêt économique certain pour le cimentier.

Toutefois, la réduction de la facture ne passe pas toujours par l'utilisation de déchets ou de biomasse. En Grèce, Lafarge paye des paysans cultivant le coton pour qu'ils leur livrent les résidus de leurs cultures. L'utilisation du charbon leur reviendrait quasiment au même coût, il continue donc à utiliser les déchets agricoles. En Algérie, où le prix du gaz est très bas, les combustibles alternatifs ne sont pas compétitifs. C'est pourquoi, le groupe Lafarge n'en utilise pas pour ses cimenteries implantées sur le territoire algérien. Mais la compétitivité économique avec les fossiles n'est pas le seul frein au développement de l'emploi de biomasse et de déchets. L'approvisionnement est également un problème.

Difficulté d'approvisionnement

Afin d'alimenter les fours de ses trois cimenteries marocaines, Lafarge importe parfois des pneus de France, où ils sont plus souvent changés que de l'autre côté de la Méditerranée. Le problème se pose pour

d'autres combustibles résiduels. Lafarge a un site en Autriche qui pourrait fonctionner uniquement avec des solvants résiduels mais l'approvisionnement n'est pas assez fiable pour la faire tourner à 100% avec du solvant. Pour Olivier Mérindol, Directeur écologie industrielle du groupe, « il faut donc diversifier les sources ». Autre règle commerciale de base : pour s'assurer de la ressource il vaut mieux être en relation directe avec le fournisseur. Au Kenya, sollicité par le gouvernement, le cimentier va lui-même apporter des caféiers et les équipements nécessaires à l'extraction des fèves. Le tout sera implanté autour de son site de fabrication de ciment. Il s'assure ainsi, qu'à chaque récolte, l'enveloppe charnue des fruits du café finira dans son four. Nouvelle tendance permettant de garantir l'approvisionnement : le directeur écologie industrielle constate un développement des partenariats avec les communes pour le traitement de leurs ordures. Ces collaborations dites « gagnantes-gagnantes » peuvent même être une source de revenu pour Lafarge. « Pour récupérer les boues d'épuration, pleines d'eau et mal odorantes, il faut que la municipalité nous paye » précise Olivier Mérindol.

Avec la raréfaction des matières fossiles et l'augmentation des cours qui pourrait l'accompagner, les approvisionnements en combustibles alternatifs se structureront nécessairement à plus ou moins long terme – l'exploitation du gaz de schiste pouvant rallonger les échéances. Mais pour que la part de leur utilisation franchisse rapidement le seuil de 30%, et qu'ainsi la facture soit réduite, Lafarge aurait également intérêt à se concentrer sur la réduction des besoins énergétiques du processus de fabrication de son ciment.

<http://www.lemoniteur.fr/199-materiaux/article/actualite/861579>

Réglementation

Règlement d'exécution (UE) no 917/2011 du Conseil du 12/09/2011 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de carreaux en céramique originaires de la République populaire de Chine

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:238:0001:0023:FR:PDF>

Règlement (UE) no 830/2011 de la Commission du 27/07/2011 établissant, pour 2011, la «liste Prodcum» des produits industriels prévue par le règlement (CEE) no 3924/91 du Conseil

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:224:0001:0283:FR:PDF>

NF FDES : les fabricants de bloc béton se lancent



Le Bloc Béton est garanti conforme aux caractéristiques environnementales et sanitaires définies dans sa FDES. Avec Blocalians, les industriels du Bloc Béton ont décidé de s'engager dans une démarche forte de respect de l'environnement.

Les professionnels du bloc béton s'engagent pour l'environnement. NF FDES est une certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des blocs en béton de granulats courants et

légers destinés à être enduits. Philippe Faucon, du CERIB (Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton), est l'initiateur de cette certification optionnelle dans le cadre de la marque NF « classique ».

Les FDES (Fiches de déclaration environnementale et sanitaire) sont des outils d'information des caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction. Principaux indicateurs environnementaux utilisés : consommation de ressources, production de déchets, pollution de l'air et de l'eau... Principaux indicateurs sanitaires utilisés : émissions de composés organiques volatiles (COV), teneur en radon et en radioactivité gamma, aspect fongique (micro organismes) et émissions de poussières de silice cristalline.

La certification NF FDES « blocs de granulats courants et légers » a inspiré de nombreuses usines soucieuses de l'environnement. Plus de 120 usines Blocalians possèdent désormais le droit d'usage de la marque, d'autres candidatures sont à l'étude.

<http://www.batiweb.com/actualites/legislation-et-reglements/18706.html>

API Veille Technologique

Editée par l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
63, rue de Syrie 1002

Tunis-Belvédère-Tunisie

Tél.: 00 216 71 792 144

Fax: 00 216 71 782 482

E-mail: api@api.com.tn

Site web : www.tunisieindustrie.nat.tn

Responsable de la Publication

M.Férid TOUNSI,

Directeur Général de l'API

Rédaction

Mme Zohra BRAHIM

Conception et maquette

Mme Najet BAÂTI-AYDI